SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

Rapport d'activité 2009

ENSEMBLE,
VALORISONS
NOS DÉCHETS

SOMMAIRE

Éditorial du Président du SMVO 5
Introduction 6

1. La Haute Performance Énergétique et le transport ferroviaire 7

Le Centre de Valorisation Énergétique et la Haute Performance Énergétique 7

Pourquoi la valorisation énergétique ? et non pas l'incinération ?
ou quelles sont les spécificités du centre de valorisation énergétique ? 7
Extrait de la directive européenne et du Grenelle (HPE : + 60%) 7
Pourquoi la Haute Performance Énergétique ? 8
La réglementation et la surveillance 9

Le transport ferroviaire des déchets ménagers 10

2. En 2009, le SMVO valorise à 94 % ses déchets et a déjà atteint les objectifs du grenelle de 39 % en valorisation matière et organique 12

Le recyclage et la valorisation matière = 22,84 % 12

Les résultats de la collecte sélective 12
Le centre de tri 12
Le verre 14

Les évolutions des déchetteries VERDI 15
La mise en place d'un horaire unique 15
La fréquentation des déchetteries 15
Une 21e déchetterie : ouverture à Morienval 16

La valorisation et le traitement des flux de déchets des déchetteries VERDI 16
Les déchets verts 16
Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques en fin de vie (D3E) 16
Le bois collecté en déchetterie 17
Les déchets terres et gravats 17
Les vieilles ferrailles 18
Les pneumatiques usagés 18
Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) 18
La collecte de l'amiante lié 18
La collecte des seringues usagées 19
Le transport des bennes de déchetteries 19

La valorisation organique des déchets verts
en dehors des déchetteries du réseau VERDI = 16,52 % 20

Les déchets verts collectés en porte-à-porte 20
Les déchets verts des services techniques 20
Les opérations de promotion du compostage individuel 20

La part de valorisation énergétique = 54,25 % 21

Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte 21
Le Tout Venant destiné à la valorisation énergétique 21
Les mâchefers 21
Les résidus d'épuration de fumées 21

Le stockage des déchets = 6,12 % 22

Les déchets non valorisables des déchetteries 22

Les pistes d'optimisation 23

Les pistes de réduction de l'enfouissement 23
Les pistes d'optimisation envisagées 23

3. Diminution de 6 % de déchets ménagers assimilés traités depuis 2006 24

Diminution des tonnages d'OMR et stagnation du tri depuis 2006 24

Diminution du tonnage OMR 24
Les tonnages tri + verre collectés, en entrée au centre de tri 24

Présentation du plan de prévention et des actions menées en 2009 25

Présentation des caractérisations et du contenu de la poubelle type SMVO 25
Présentation des actions menées sur le territoire 27
La sensibilisation du public par des animations 27
L'aide aux projets des adhérents et des partenaires 29

4. Des opérations de communication 32

Communication Grand Public 32

Une campagne d'information pour les déchetteries « Un horaire unique, c'est plus pratique » 32
Un Verdi Infos spécial Prévention 32
Opération « Recyclades 2009 » 33
Les visites des installations 34
Le n° vert 34
Le site internet 34

Communication vers les Communautés de Communes et les Élus 35

Suivi du contrat Éco-Emballages avec les Communautés de Communes et communes adhérentes 35
Inauguration de la déchetterie de Morienval 35
Organisation de visites de sites pour les nouveaux élus du SMVO 36
Suivi de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Oise par le groupe de travail « Prévention des déchets » 36

Communication interne 36

Organisation des vœux du personnel 36
Création du journal interne imprimé en interne sur papier recyclé 36
Le livret d'accueil 36

5. Des coûts en diminution, évolution des coûts de 2008 à 2009 37

Maîtrise de la contribution globale des adhérents 37
Pas de coût supplémentaire imputé pour la collecte sélective 37
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes la plus faible de France 37

6. Les ressources humaines 38

Présentation de l'organigramme au 1er janvier 2010 38
Embauches réalisées durant l'année 2009 41
Évolutions du nombre de personnes embauchées prévues au 1er janvier 2010 41
Création d'un Comité Technique Paritaire 42

Annexe

Cette partie du Rapport Annuel sera complétée par un CD ROM comprenant
les Rapports Annuels 2006, 2007, 2008 et 2009 en pdf et les annexes du Rapport Annuel 2009.

Adossée à ce rapport annuel, une plaquette résumant les résultats du SMVO
et la présentation de la note de Gilles CHOQUER sera remise.

En fonction du destinataire, le RA, la plaquette et/ou le Cdrom pourront être envoyés.

LA
FILIÈRE
DES
DECHETS

LA
POUBELLE

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DU SMVO

Chaque année, les services du SMVO tentent de traduire l'essentiel de l'activité de notre syndicat, à travers ces quelques pages. Depuis 2008, le Grenelle de l'Environnement est au cœur de tous les débats en matière de gestion des déchets. C'est pourquoi, nous avons choisi de rédiger ce rapport en faisant **un parallèle avec les objectifs à atteindre dans le cadre du Grenelle.**

La première partie de notre rapport met l'accent sur deux choix stratégiques réalisés en 1996 par les élus du territoire, celui de **la valorisation énergétique et sa haute performance, et le transport des déchets par voie ferrée.**

La deuxième partie présente **notre niveau de valorisation maintenu à 94% depuis 2008**, et insiste sur la volonté de limiter autant que possible le recours à l'enfouissement.

La troisième partie rend compte de l'excellent résultat obtenu en matière de **diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés, -6% depuis 2006**, et fait un point sur **le plan de prévention des déchets suivi depuis 2007 sur notre territoire.**

La quatrième partie résume **les différentes actions de communication organisées sur le territoire et ses évolutions**, comme l'accent mis sur **la prévention des déchets** ou encore la création d'outils de communication interne : un nouveau journal interne le « SMVO Mag » et le travail de création d'un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants.

La cinquième fait un point sur **la maîtrise des coûts** et explique les raisons pour lesquelles **le SMVO bénéficie de la taxe générale sur les activités polluantes aux taux les plus faibles.**

Et enfin, la dernière partie est consacrée **aux ressources humaines** et aux différentes évolutions que le syndicat a connues au sein de ses équipes en 2009.

Je souhaite que vous puissiez prendre la mesure, à travers la lecture de ce rapport, de toutes les évolutions récentes de l'activité de notre syndicat.

L'optimisation de la gestion des déchets de notre territoire est une préoccupation constante pour l'ensemble des élus que je représente au sein de ce syndicat et ce rapport en fait, je l'espère, la démonstration.

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur de l'Oise - Maire de Compiègne

INTRODUCTION

Depuis la création du SMVO, en 1996, le programme de gestion des déchets VERDI organisé par le SMVO et ses adhérents, est centré autour de plusieurs axes fondamentaux :

- **la valorisation énergétique, par cogénération (production de vapeur et électricité),**
- **le tri et le recyclage,**
- **la valorisation matière maximale, et un recours minimal et ultime à l'enfouissement,**
- **le transport ferroviaire et la limitation du nombre de camions sur les routes.**

Autour de ces « fondamentaux », une logique persiste : optimiser la gestion des déchets, leur recyclage, leur valorisation, leur traitement et leur transport par mode « alternatif » en limitant la consommation d'énergie, et le cas échéant, en en produisant.

Depuis 1996, plusieurs installations ont vu le jour :

- Le centre de tri, inauguré en 2003
- Le centre de valorisation énergétique, en 2004
- Les trois premières déchetteries VERDI, en 2001 (Lassigny puis Estrées Saint-Denis et Villers Saint-Paul) En 2009, 21 déchetteries VERDI « à moins de 10 minutes de chez soi » sont réparties sur tout le territoire
- Le premier quai de transfert, en 2004 (Verberie puis Compiègne) En 2009, 5 quais de transfert sur 6 sont en fonctionnement
- La plate-forme ferroviaire de Villers Saint-Paul, en 2004

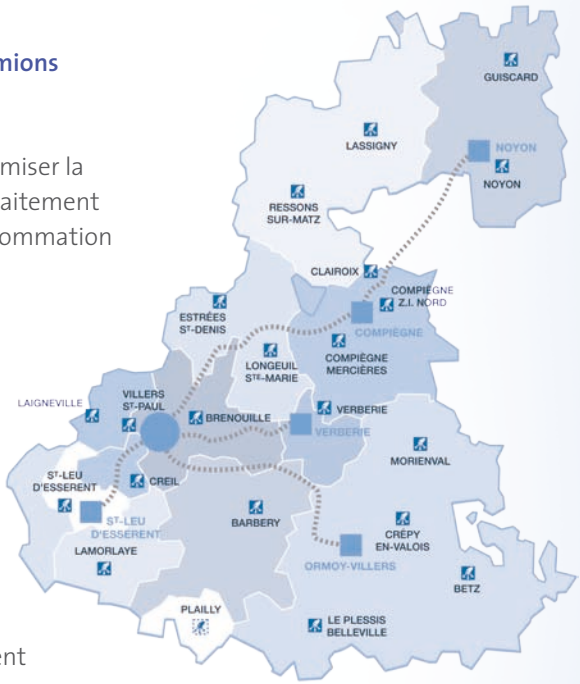

En 2009, chaque jour, un train circule sur l'ensemble du réseau des quais de transfert et achemine les caissons de déchets d'ordures ménagères et de collecte sélective jusqu'à la plate-forme ferroviaire de Villers Saint-Paul, ainsi qu'une partie du Tout Venant destiné à la valorisation énergétique provenant des déchetteries.

C'est ainsi que le SMVO peut présenter des résultats en matière de valorisation des déchets tout à fait honorables et qui vont au-delà des prérogatives du récent Grenelle de l'environnement.

1 LA HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LE TRANSPORT FERROVIAIRE

A. Le Centre de Valorisation Énergétique et La Haute Performance Énergétique

1. Pourquoi la valorisation énergétique ? Et non pas l'incinération ? Et quelles sont les spécificités du centre de valorisation énergétique ?

L'incinération est un mode de traitement par élimination, comme l'enfouissement ou ce qu'on appelle plus communément « la décharge », alors que **la valorisation énergétique signifie que la combustion du déchet permet une production d'énergie** (vapeur / chaleur / électricité).

Selon la dernière enquête de l'ADEME, il subsiste en France 12 installations d'incinération ne pratiquant pas du tout de valorisation énergétique (traitant 522 000 tonnes / an) tandis que les centres de valorisation énergétiques sont au nombre de 112 (traitant 12 999 000 tonnes / an) : 41 % ne produisent que de l'électricité, 22 % ne produisent que de la chaleur, 37 % produisent les deux (cogénération).

Cette terminologie et son utilisation peuvent paraître insignifiantes et sans réel impact sur l'image de l'installation et de ses performances, mais elles jouent un rôle très important en matière de compréhension et d'interprétation auprès des publics concernés.

Le choix stratégique de la construction du Centre de Traitement Principal de Villers Saint-Paul est en effet directement lié à ces fondamentaux. Et c'est pourquoi, depuis sa création, les services du SMVO s'attachent à mettre en avant le bénéfice de la valorisation énergétique des déchets ménagers.

« *Extrait de la Directive européenne parue au Journal officiel de l'Union européenne 22.11.2008.*

Article 4
Hiérarchie des déchets

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

a) prévention ;

b) préparation en vue du réemploi ;

c) recyclage ;

d) autre valorisation, notamment valorisation énergétique ;

e) élimination. »

1 Le centre de valorisation énergétique se différencie techniquement d'une installation de type « Incinérateur », par la production d'énergie générée par la combustion des déchets : non seulement, la production d'énergie permet à l'installation de fonctionner en limitant l'appel à d'autres sources d'énergie, mais en plus l'énergie produite restante peut être vendue à des installations industrielles voisines ou réseaux de chauffage urbain et l'électricité auprès d'ERDF.

2 La possibilité de vente d'énergie thermique à des industries voisines et à des réseaux de chaleur urbains, a constitué l'un des critères de choix de l'implantation du site de Villers Saint-Paul sur une plate-forme industrielle au sein de l'agglomération creilloise.
De plus, la valorisation énergétique se situe avant l'élimination dans la hiérarchie des modes de traitement de déchets établie par la directive cadre européenne.

Des réflexions et des études sont menées actuellement en vue d'utiliser cette énergie pour un ou plusieurs réseau(x) de chauffage urbain voisin(s), et donc d'optimiser davantage la valorisation énergétique au profit des riverains.

2. Pourquoi la Haute Performance Énergétique ?

La performance énergétique d'un centre de valorisation s'évalue tous les ans, selon les conditions d'exploitation constatées.

Il existe plusieurs modes de calcul de cette performance énergétique.
L'une de ces formules est issue des textes réglementaires régissant l'application de la Taxe Générale sur les Activités polluantes, depuis l'adoption de la loi de finances 2009 et l'extension de la TGAP aux installations de traitement de déchets : arrêté du 18 mars 2009 et circulaire du 6 avril 2010.

La formule de calcul de la performance énergétique est la suivante :

$$Pe = \frac{((2{,}6 \times Ee\ p + 1{,}1 \times Eth\ p) - (2{,}6 \times Ee\ a + 1{,}1x\ Eth\ a + Ec\ a))}{2.3 \times T}$$

Où :

Pe *représente la performance énergétique de l'installation (pour une année donnée)*

Ee p *représente l'électricité produite par l'installation (soit la somme de l'électricité vendue et de l'électricité auto-consommée)*

Eth p *représente la chaleur produite par l'installation (soit la somme de la chaleur vendue et de la chaleur auto-consommée)*

Ee a *représente l'énergie électrique externe achetée par l'installation*

Eth a *représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation*

Ec a *représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (par exemple énergie issue de la combustion de gaz ou de fuel)*

T *représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.*

Pour l'année 2009, le calcul de la performance énergétique, hors auto-consommation de l'usine, donne le résultat suivant : Pe = 66 %.

Si l'on inclut l'auto-consommation de la seule énergie électrique, ce ratio s'élève à 74 %.

L'autre formule permettant d'évaluer le rendement énergétique de notre installation est issue de la Directive Cadre européenne, publiée le 22 novembre 2008.
La Directive liste en effet toutes les opérations de traitement des déchets qui peuvent être qualifiées de « valorisation » (voir annexe). La valorisation énergétique est inscrite à cette liste sous le sigle « R1 ». Pour évaluer si une installation d'incinération est une installation de valorisation de déchets, la Directive propose une formule communément appelée « Formule R1 » qui estime le rendement énergétique :

$$Re = \frac{(Ep - (Ef + Ei))}{0{,}97 \times (Ew + Ef)}$$

Où :

Ep *représente la production annuelle d'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité. Elle est calculée en multipliant par 2,6 l'énergie produite sous forme d'électricité et par 1,1 l'énergie produite sous forme de chaleur pour une exploitation commerciale (GJ/an);*

Ef *représente l'apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur (GJ/an);*

Ew *représente la quantité annuelle d'énergie contenue dans les déchets traités, calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur des déchets (GJ/an);*

Ei *représente la quantité annuelle d'énergie importée, hors Ew et Ef (GJ/an);*

0,97 *est un coefficient prenant en compte les déperditions d'énergie dues aux mâchefers d'incinération et au rayonnement.*

Les installations sont considérées comme des centres de valorisation énergétique si leur rendement est égal ou supérieur :

- à 0,60 pour les installations en fonctionnement et autorisées conformément à la législation communautaire applicable avant le 1er janvier 2009,
- à 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008.

Pour l'année 2009, le calcul du Rendement énergétique, (auto-consommation électrique incluse) donne un résultat compris entre 0,654 et 0,673 selon les hypothèses de PCI des déchets.

Le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul, autorisé avant le 01/01/2009, est donc à double titre considéré comme « présentant une performance énergétique élevée », que l'on considère le mode de calcul de « rendement énergétique » européen ou celui de « performance énergétique » français.

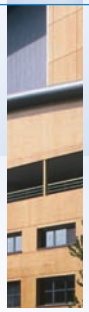

3. La réglementation et la surveillance

La réglementation

L'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique de Villers Saint-Paul a été confiée par le SMVO à la société **ESIANE** (Groupement TIRU / NOVERGIE), qui détient jusqu'en 2017, un contrat de Délégation de Service Public du site, qui reste propriété du SMVO.
Ce centre de valorisation énergétique est autorisé par arrêté préfectoral à traiter au maximum 173 250 tonnes de déchets dont le pouvoir calorifique est de 2100 kcal/kg.

La capacité maximum du centre de valorisation énergétique inscrite dans l'arrêté préfectoral est de 157 500 tonnes de déchets d'ordures ménagères et, est limitée à 173 250 tonnes en ajoutant des Déchets Industriels Banals de l'Oise (DIB).
En 2009, le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul a reçu 143 118 tonnes (OM + TVI[1] + refus de tri) de déchets d'ordures ménagères et 22 325 tonnes de DIB. Sur ce tonnage réceptionné, 4 175 tonnes ont été ré-évacuées pendant l'arrêt technique annuel, pour être traitées sur d'autres installations pendant les travaux. Les DIB arrivent en complément des ordures ménagères résiduelles et leurs apports sont faits par l'exploitant dans la limite du « vide de four » disponible.

Le tonnage de déchets ménagers réceptionné sur le CVE a donc diminué par rapport à 2008. L'augmentation du vide de four a permis de traiter un tonnage croissant de déchets industriels banals (+19,5 % entre 2008 et 2009).

Les tonnages réceptionnés et traités au CVE :

En tonnes	2008	2009
Les tonnages réceptionnés		
OM résiduelles	133 920	131 757
Encombrants de déchetteries	8 407	9 586
(et déclassements)	1 751	1 775
• *Total des déchets ménagers*	*144 048*	*143 118*
Déchets industriels banals	18 688	22 325
Les tonnages ré-évacués		
Les arrêts d'entretien	-2 896	-4 175
• *Total traité*	*159 870*	*161 269*

La politique de prévention menée par le SMVO et ses adhérents depuis 2007, a sans doute contribué à la baisse du poids moyen de la poubelle d'un habitant du SMVO, et a donc permis de maîtriser les apports en ordures ménagères résiduelles au centre de valorisation énergétique. En complément, les nouvelles filières mises en place (D3E [2], bois...) et le choix de « toujours plus valoriser » les déchets du territoire permettront sûrement encore d'optimiser cette installation. Entre 2008 et 2009, le tonnage de déchets encombrants en provenance des déchetteries pour faire l'objet d'une valorisation énergétique a ainsi augmenté de 14 %.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance

L'exploitation du centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul est étroitement contrôlée et surveillée, non seulement par les services du SMVO, qui s'entourent d'auditeurs extérieurs, mais aussi par les services de l'État (DREAL) et des représentants des communes voisines et des associations environnementales...
En 2008, la dernière CLIS s'était réunie en novembre. En 2009, plusieurs contrôles inopinés ont eu lieu mais la CLIS ne s'est pas réunie. Une séance a été programmée pour le début 2010.

[1] TVI : Tout Venant destiné à la valorisation énergétique
[2] D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

LA HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance pour le centre de traitement principal de déchets ménagers situé à Villers Saint-Paul sont listés dans l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2010 :

5 représentants des services de l'État :

- 2 membres de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dont le directeur ou son représentant,
- 2 membres de la direction départementale des territoires, dont le directeur ou son représentant,
- 1 inspecteur des installations classées ou son représentant.

5 représentants des élus et collectivités territoriales :

- le président de la communauté d'agglomération creilloise ou son représentant,
- le président du syndicat mixte de la vallée de l'Oise ou son représentant,
- le président du conseil général ou son représentant,
- le maire de la commune de Villers-Saint-Paul ou son représentant,
- le maire de la commune de Rieux ou son représentant.

5 représentants des associations de protection de l'environnement

- 2 membres du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO), dont le président ou son représentant,
- 2 membres de l'association "Alerte aux Déchets", dont le président ou son représentant,
- 1 membre de l'Association de Lutte pour l'Environnement en Picardie (ALEP), dont le président ou son représentant,

5 représentants de l'exploitant

- le directeur de la société ESIANE ou son représentant,
- 4 membres représentants de la société ESIANE.

B. Le transport ferroviaire des déchets ménagers

La recherche des solutions les plus respectueuses de l'environnement a guidé la conception et la gestion de nos installations de transfert et de traitement de nos déchets. C'est pourquoi, le transport alternatif des déchets par voie ferrée s'est imposé comme le moyen logistique le plus performant pour l'acheminement des déchets collectés en porte-à-porte ou sur notre réseau de déchetteries, et l'évacuation de certains produits valorisés après passage sur le centre de tri (vieux papiers) ou sur le centre de valorisation énergique (mâchefers).

C'est vers Villers Saint-Paul, sur la plate-forme ferroviaire du centre de traitement principal, que les wagons de déchets ménagers sont acheminés via les 5 quais de transfert route/rail. Le quai de transfert situé à Estrées Saint-Denis a cessé son activité à compter du 1er juin 2009, conformément aux dispositions du nouveau marché d'exploitation des quais de transfert passé avec le groupement **SEV** (Sita / Ecorail / VFLI) contractualisé fin 2008. D'autres types de déchets, comme certains encombrants destinés à la valorisation énergétique issus des déchetteries VERDI, sont aussi acheminés par le train jusqu'à Villers Saint-Paul. Plusieurs catégories de déchets sont acheminées par le train :

- Des quais de transfert VERDI vers le centre de traitement principal de Villers Saint-Paul,
- Du centre de traitement principal vers des entreprises de valorisation.

Les Journaux Revues Magazines sont transportés par train jusqu'à Golbey (Vosges) où se situe l'usine de recyclage **NORSKE SKOG**. Les mâchefers, une fois maturés, résidus de la combustion des ordures ménagères sont aussi acheminés par le train jusqu'à la plate-forme de maturation des mâchefers MRVO (EUROVIA) à Saint-Leu d'Esserent. Les mâchefers peuvent être utilisés en techniques routières.

LA HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LE TRANSPORT FERROVIAIRE

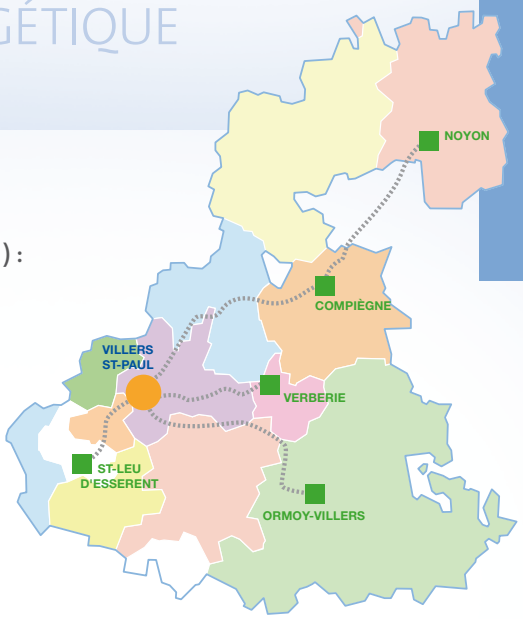

Répartition des apports au CTP par mode de transport (en tonnes) :

	Par train	Par camion
Total des évacuations CTP	39 427	21 882
Total des entrées CTP (hors collectes locales)	109 080	7 856
=	*148 507*	*29 738*
Part du Transport alternatif	**83%**	
Améliorations possibles en 2010 / 2011		
Transport des vieux papiers	3 925	
Transport du TVI	2000	
Transport des mâchefers	3 366	
Meilleur fonctionnement des quais de transfert	7 713	
=	*17 004*	
Total	*165 511*	*14 735*
Part du transport alternatif possible	**92%**	

Tous les jours, un train transportant l'ensemble des caissons « Verdi prend le train » arrive sur la plate-forme ferroviaire de Villers Saint-Paul.
Chaque caisson, après passage sur le pont bascule, est transporté par camion amplyroll, vers le centre de tri pour les caissons de couleur jaune (collecte sélective), vers le centre de valorisation énergétique, pour les caissons de couleur orange et bleu (ordures ménagères et encombrants déstinés à la valorisation énergétique de déchetteries). Une fois les caissons vidés, ils sont repositionnés sur les wagons, ce qui constituera la rame prête à partir pour le lendemain sur les quais de transfert.

C'est la société **ESIANE** qui exploite la plate-forme ferroviaire de Villers Saint-Paul avec une sous-traitance à SITA. **ECORAIL** gère la réception des rames chargées, et après déchargement des caissons par SITA, la constitution de la rame ferroviaire vide prête à partir pour réapprovisionner les quais de transfert. C'est FRET SNCF, puis **VFLI** en tant que sous-traitant, qui assure la traction de la rame et la circulation sur les voies ferrées. Le regroupement de ces 3 entreprises constitue **le groupement S.E.V.**, titulaire pour cinq ans d'un marché global de transfert et de transport ferroviaire des déchets ménagers du territoire du SMVO.

5 quais de transfert route/rail

Près de 70% des déchets ménagers sont transportés par le train pour être traités sur le centre de traitement principal de Villers Saint-Paul, afin d'éviter la circulation de camions sur l'ensemble du territoire. Ce pourcentage passe à plus de 83%, si l'on neprend pas en compte les collectes des communes voisines de l'installation de Villers Saint-Paul, dont les camions arrivent en direct.

Répartition par quai de transfert

2009	OM	Emballages	Journaux	TVI	*Total QT*
Quai de St-Leu	20 023	1 359	1 426	0	*22 807*
Quai de Compiègne	26 112	1 676	1 876	0	*29 665*
Quai de Verberie	15 982	1 669	1 527	0	*19 179*
Quai d'Estrées	1 753	226	178	0	*2 157*
Quai de Noyon	15 194	1 086	1 234	511	*18 025*
Quai d'Ormoy-Villers	14 658	1 201	1 013	375	*17 247*
Acheminement ferroviaire à partir d'un quai de transfert vers le CTP	93 722	7 217	7 255	886	*109 080*

Depuis 2008, plusieurs catégories de déchets ont été transportées par le train :
- les encombrants déstinés à la valorisation énergétique, provenant de plusieurs déchetteries VERDI : Betz, Crépy-en-Valois, Le Plessis-Belleville, Noyon et Guiscard
- les mâchefers issus de la valorisation énergétique des déchets
- les vieux papiers sortants du centre de tri vers l'usine NORSKE SKOG de Golbey.

70 % des déchets collectés des habitants du SMVO sont transportés par le train. Le transport des déchets par le train a une incidence évidente sur le bilan environnemental des installations du SMVO.

Chiffres clés en 2009 :

- Parc de 54 wagons pour assurer le service de desserte ferroriviaire,
- Parc de 139 caissons à compaction pour les OM, 85 caissons pour la collecte sélective et 22 caissons pour le TVI.

2

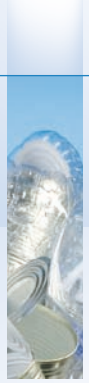

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

L'objectif du Grenelle de l'environnement est de 39 % de valorisation matière et organique à l'horizon 2012.

En 2008, le SMVO valorisait les déchets de son territoire à 94 %. Seuls 6% des déchets des habitants du territoire étaient enfouis.

L'objectif du SMVO depuis sa création est de limiter l'enfouissement au maximum. Ce choix est conforté par la mise en application d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes plus importante pour les déchets mis en enfouissement depuis le vote du Grenelle de l'Environnement.

A. Le recyclage et la valorisation matière = 22,84 %

1. Les résultats de la collecte sélective

La mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte des JRM (Journaux, Revues et Magazines) et des emballages ainsi que la mise à disposition de points d'apport volontaire pour le verre répartis sur l'ensemble du territoire permettent de capter un flux important de déchets recyclables, et d'obtenir un bon niveau de valorisation matière et de recyclage.

Ces déchets sont acheminés par train ou par camion jusqu'au centre de tri de Villers Saint-Paul, qui fait partie intégrante du centre de traitement principal dont la gestion est confiée, dans le cadre d'une délégation de service public, à **ESIANE**.

1. Le Centre de Tri

Les produits actuellement acceptés sur le centre de tri et destinés aux filières de recyclage sont :

a/ Pour les emballages
- Les bouteilles en plastique
- Les emballages cartonnés
- Les boîtes de conserve et canettes

b/ Pour les papiers
- Les journaux
- Les magazines
- Les revues
- Le papier de bureau

On constate une baisse conséquente du tonnage de Journaux-Revues-Magazines collecté en 2009:
9 099 tonnes contre 9 450 tonnes en 2008.

Cette tendance à la baisse est franchement amorcée depuis 2007. Cette baisse du tonnage de Journaux-Revues-Magazines est sans doute liée à la fois, à la mise en place d'un éco-organisme ECOFOLIO depuis 2008 et à l'augmentation du nombre de « Stop pub » sur les boîtes aux lettres.
En revanche, le tonnage d'emballage s'est stabilisé par rapport à l'année dernière :
9 268 tonnes contre 9 380 tonnes en 2008.

Évolution des emballages plastiques mis sur le marché

La diminution du poids des emballages a une incidence évidente sur les résultats de la collecte sélective et en particulier sur les tonnages d'emballages collectés.

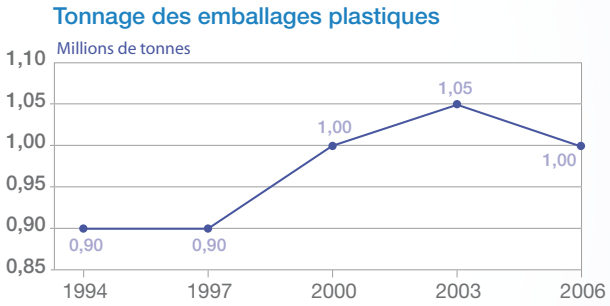

Source : Étude ESTEM 1994-2006 (Eco-emballages - ADEME)
(Source : www.valorplast.com)

D'après le rapport d'ELIPSO (Syndicat des entreprises de l'emballage plastique et souple) du 8 octobre 2009, les emballages plastiques et souples, en particulier, ont réduit leur poids de 30 à 70 % en 20 ans. Par exemple, le pot de yaourt a perdu 40 % de son poids, la bouteille d'eau de 1,5 litres 42.2 % et le sac de caisse 77 % de son poids (Source : www.elipso.org).
En conclusion, le tonnage de déchets recyclables a globalement diminué :
18 367 tonnes en 2009 contre 18 820 tonnes en 2008.

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

Évolution du poids des emballages

Considérant à la fois la baisse du poids des emballages, et la mise en place d'un nouvel éco-organisme taxant les producteurs de Journaux-Revues-Magazines, les résultats semblent relativement bons.

À l'arrivée au centre de tri, les emballages et les journaux sont déchargés dans deux emplacements différents, avant d'être dirigés vers deux chaînes de tri distinctes.
Le principe de fonctionnement de chaque ligne de tri est le suivant :

- **la matière subit d'abord un affinage mécanique :** ouverture des sacs, extraction des grands cartons, élimination des particules trop fines et des éléments indésirables.
- **puis, les éléments sont sélectionnés en fonction de leur nature par des agents trieurs :** en moyenne 2,58 agents trieurs sur la chaîne des journaux et 16,61 sur la chaîne des emballages.

Ces trieurs sont principalement des salariés de l'association **ACVO** (Atelier du Compiégnois et de la Vallée de l'Oise) qui travaille en sous-traitance de **SITA**, l'entreprise responsable de l'exploitation du site, elle-même sous-traitante d'**Esiane**. En situation d'handicap, ces agents ne travaillent qu'en journée ; lorsque **SITA** souhaite faire fonctionner le site lors d'un poste de nuit, des personnels intérimaires sont alors embauchés.
À l'issue du tri, le centre de tri produit donc des flux de matières dites « secondaires », qui sont pressées et emballées, pour être expédiées vers les repreneurs industriels, qui les rachètent aux prix du marché auprès de **SITA** (qui en perçoit la recette pour son compte).

La part des déchets issus du tri "entrants" est supérieure à la part des déchets "sortants". Après le passage au centre de tri, les refus de tri sont retirés par les trieurs.

Les tonnages sortants expédiés du centre de tri

Tonnes sorties centre de tri	2007	2008	2009
Acier	672	675	708
Aluminium	32	18	76
Papier / carton d'emballages	3458	3742	3864
Cartons bruns	269		
Journaux / magazines	9505	9583	8536
Autres papiers (gros de magasin)	667	1122	1527
Briques alimentaires	261	272	285
Sacs de collecte	81	76	42
Bouteilles plastiques	1764	1838	1921
Sous total	*16708*	*17327*	*16958*
Déclassement			3
Refus de tri	1580	1736	1773
Total hors DIB	*18288*	*19063*	*18733*
600-502 films	69	95	85
A5 industriel	1134	1091	1053
Total incluant les DIB	*19492*	*20249*	*19871*

Le centre de tri génère des « refus de tri » constitués d'éléments non recyclables, qui sont acheminés et traités dans le centre de valorisation énergétique voisin : on retrouve très fréquemment des ordures ménagères (pots de yaourt, barquette polystyrène…), des emballages en verre ou autres matériaux ne répondant pas aux consignes de tri. En effet, le tri réalisé par les habitants n'est pas encore efficace à 100 % et les erreurs de tri constituent une part non négligeable de la poubelle « sélective ».

Pour l'année 2009, le taux d'erreurs de tri est estimé à :

Sur le flux emballages :
26.6 % du tonnage, en moyenne sur le SMVO
Avec un minimum de 14.75 % et un maximum de 32.18 %, suivant les adhérents
Sur le flux Journaux-Revues-Magazines :
7.84 % du tonnage, en moyenne sur le SMVO
Avec un minimum de 6 % et un maximum de 14.5 %, suivant les adhérents

On constate une amélioration globale de la qualité des flux de collecte sélective par rapport au niveau de 2008. On peut donc considérer que le nombre d'habitants « trieurs » n'a pas évolué entre 2008 et 2009 , mais que chaque « trieur » a amélioré la qualité de son geste de tri.

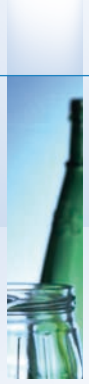

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

Seule une forte sensibilisation à l'intérêt du tri peut permettre cette amélioration. Ces dernières années, la communication sur le tri, le recyclage des matières et l'économie de matières premières générée par le tri et le recyclage a sans doute largement contribué à cette amélioration.

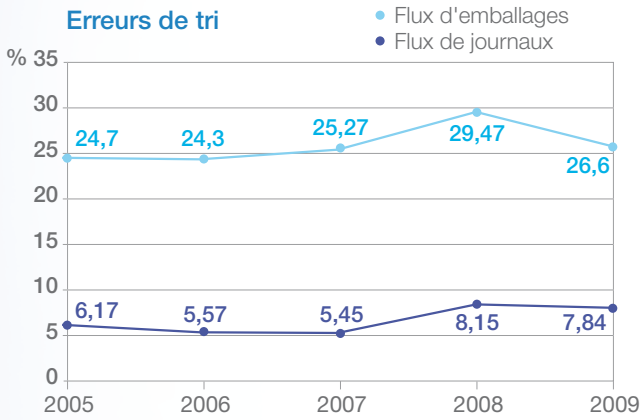

(Source : caractérisations SMVO)

En conclusion, on peut noter une amélioration nette de la qualité de tri, ce qui permet de dire que le tonnage réel d'emballages traités a augmenté.

La qualité du tri s'améliore ; il y a donc moins de refus de tri, donc une meilleure performance de recyclage.

Le centre de tri de Villers Saint-Paul accueille également d'autres flux de matières, directement mis en balles :
- les cartons provenant du réseau des déchetteries Verdi
- des déchets industriels banals (DIB) :
  cartons industriels, films plastiques, archives.

Ces derniers flux, non collectés en porte-à-porte, ne sont pas comptabilisés dans les performance de tri des habitants, mais ils génèrent des résultats pour le centre de tri. Aujourd'hui, ces quantités sont encore marginales, mais il pourrait être intéressant d'augmenter la part de cartons arrivant sur cette installation : cette filière exige cependant une réflexion sur la réorganisation des déchetteries et le mode de transport des cartons jusqu'au centre de tri.

2. Le verre

La collecte du verre en apport volontaire

Les emballages en verre constitués des bouteilles, bocaux et pots en verre sont collectés en apport volontaire sur le territoire du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise : cette pratique historique semble bien fonctionner. Le verre collecté par chaque adhérent sur les points d'apport volontaire est transporté directement chez un verrier local à Rozet Saint Albin dans le département de l'Aisne, pour y être trié et affiné, puis envoyé dans une des usines du groupe Saint Gobain Emballages, afin d'y être recyclé.
La performance de collecte du verre a légèrement progressé en 2009 : cette performance est de 26,09 kg par habitant. Ce résultat est à comparer avec la donnée nationale de 29 kg par habitant (donnée ADEME 2007) et celle de 38 kg par habitant (donnée Eco Emballages, tous milieux confondus, pour la région « Nord-Eco Emballages »).
Pour répondre aux exigences de la loi Grenelle 1 de recycler 75% des emballages mis sur le marché, il faudra renforcer la performance de collecte du verre qui reste encore en quantité importante dans la poubelle résiduelle : en effet, les emballages en verre constituent encore près de 5 % de la poubelle résiduelle, soit 6 600 tonnes représentant plus de 13 kg par habitant.
Dans le cadre de l'étude d'optimisation lancée en 2009, le SMVO proposera courant 2010 des outils d'amélioration et d'optimisation de la collecte du verre auprès de ses adhérents.

Évolution des tonnages en verre

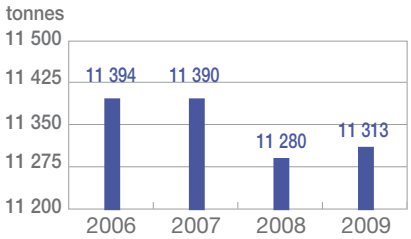

Le futur barème E

Le SMVO a signé un contrat avec Eco Emballages, le barème D est en cours d'application, mais un nouveau barème E est en cours de réflexion et sera applicable au 1er/01/2011. Le SMVO attend les conclusions de ces discussions, qui doivent tendre à trouver des moyens pour atteindre les nouveaux objectifs du Grenelle.
En fonction des aides apportées, le SMVO déterminera des axes d'optimisation dans la gestion des flux issus du tri.

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

2. Les évolutions des déchetteries VERDI

1. La mise en place d'un horaire unique

Au 1er janvier 2009, un horaire unique a été mis en place sur les déchetteries du réseau VERDI. Cette modification avait pour but d'uniformiser les jours et horaires d'ouverture de l'ensemble des déchetteries.
Ces nouveaux horaires répondent à une demande des usagers, et facilitent l'accès au réseau de déchetteries. La fermeture des sites le lundi permet d'évacuer les déchets collectés le samedi et dimanche matin, du fait de la fermeture d'un grand nombre d'exutoires (sites de traitement) le week-end.

Les déchetteries du réseau Verdi sont ouvertes :
- **Du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h**
- **Le dimanche, de 9h à 12h**

Ces nouveaux horaires semblent avoir été bien perçus par la population. Une enquête de satisfaction des usagers sera menée en 2010, pour confirmer ce sentiment.

2 . La fréquentation des déchetteries

Le réseau de déchetteries VERDI a accueilli 591 100 visites en 2009 représentant plus de 1,40 visites par habitant et par an, soit 4 à 5 visites par foyer.
Les déchetteries VERDI enregistrent une stabilisation de leur fréquentation avec une évolution de 0,12 % entre 2008 et 2009.

Les déchetteries du réseau ont été dotées d'un dispositif de comptage automatique des véhicules par radar ou boucle pneumatique, selon les cas. Ce dispositif a été déployé en fin d'année 2009, avec 15 déchetteries équipées au 31 décembre 2009. Ce dispositif complète les informations renseignées par les agents d'exploitation. Ce comptage systématique permettra d'évaluer par site les périodes de plus fortes fréquentations durant chaque journée de la semaine en offrant des statistiques par heure.
Les fortes fréquentations des déchetteries de Crépy-en-Valois, Noyon et Le Plessis-Belleville, ainsi que l'écostation de Lamorlaye sont toujours à remarquer.

21 déchetteries "à 10 minutes de chez soi"

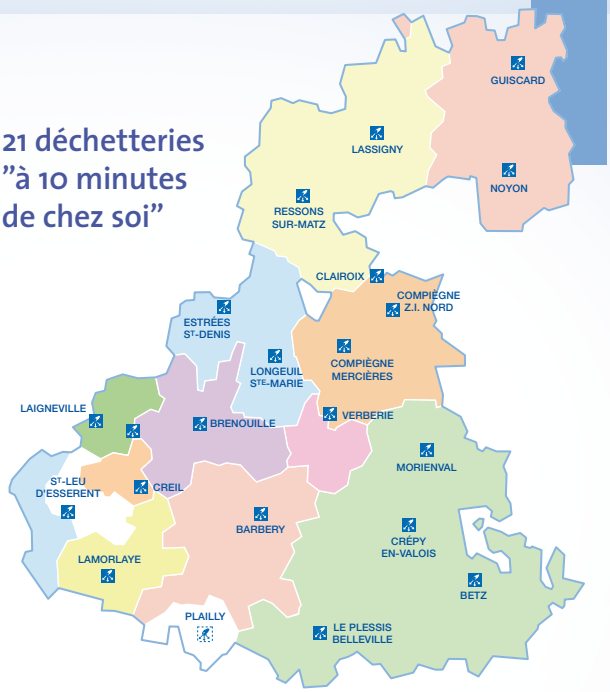

Évolution des visites en déchetteries

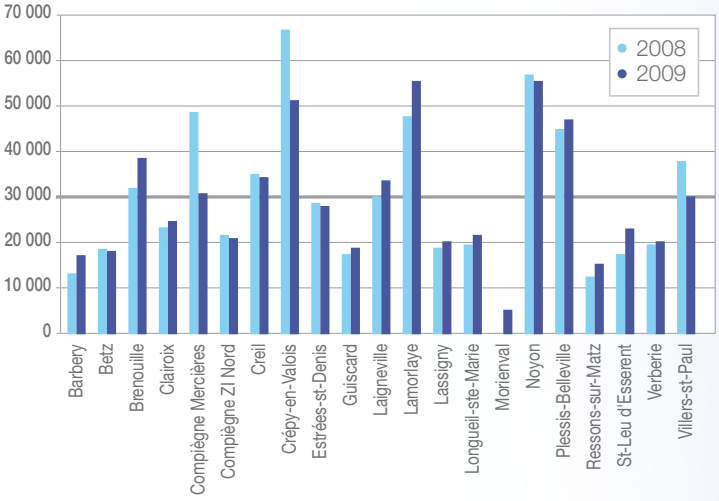

La déchetterie de Crépy-en-Valois voit cependant sa fréquentation diminuer de plus de 33 %, très certainement dû à l'effet réseau et à l'ouverture de la déchetterie de Morienval, en juin 2009.
Cependant, cette déchetterie reste parmi les plus fréquentées du réseau avec plus de 50.000 visites par an : ancienne et peu fonctionnelle, elle doit être reconstruite en 2011.

L'écostation de Lamorlaye devient la déchetterie la plus fréquentée en 2009 avec plus de 54 500 visites. La spécificité de cette déchetterie reste le fort tonnage de déchets verts collecté constituant plus de 35 % des tonnages de ce site, contre 23 % en moyenne sur le réseau.

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

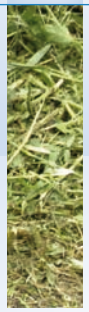

3. Une 21e déchetterie : Ouverture de la déchetterie de Morienval

La déchetterie de Morienval, 21e déchetterie du réseau a ouvert le mardi 2 juin 2009. Sur le même concept architectural, le cabinet d'architecture DUMON a construit cette déchetterie, en apportant quelques innovations.

Elle dispose de 8 quais. C'est la première déchetterie :
- Dont les dalles béton recevant les bennes sont équipées de rails de guidage pour faciliter la mise à quai des bennes
- Disposant d'un bâtiment entièrement fermé pour les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

De plus, pour les espaces verts, des espèces végétales ont été choisies pour permettre à terme de sécuriser le site grâce à une barrière naturelle (houx, pyrachantas, berberis).

La déchetterie de Morienval a été la première déchetterie du réseau équipée d'un système de comptage des véhicules.
Le coût de la construction est de 602 658 euros HT.

3. La valorisation et le traitement des flux de déchets des déchetteries VERDI

1. Les déchets verts

Le réseau de déchetteries VERDI a collecté près de 17 800 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2009, soit 41,05 kg par habitant. Ces tonnages ont évolué de 11% entre 2008 et 2009.

Les déchets verts issus des déchetteries ont été acheminés sur 5 plates-formes privées de compostage du territoire du SMVO, qui traitent les déchets verts en respectant la norme sur les amendements organiques (NFU 44-051).

Exploitant	Localisation
Agri Compost Dives	Dives
Compiègnoise des Travaux	Rémy
Agro-Développement	Ermenonville
NATURECO	Nogent-sur-Oise
NATURECO	Crépy-en-Valois

Le traitement des déchets verts a permis de produire un compost de qualité, commercialisé en agriculture, auprès des paysagistes ou bien pour la vente en jardinerie.

À compter du 1er janvier 2010, les déchets verts issus des déchetteries seront acheminés vers d'autres plates-formes suite au renouvellement des marchés.

2. Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques en fin de vie (D3E)

Les D3E sont les appareils électroménagers, de jardinage et d'informatique usagés.

Par application du principe de la responsabilité élargie du producteur, les fabricants d'appareils électriques et électroniques doivent désormais prendre en charge le coût du recyclage et de la dépollution des appareils qu'ils ont mis sur le marché. Pour ce faire, ils ont constitué des éco-organismes, qui prennent en charge cette obligation.
Les D3E sont collectés en 4 familles, qui après un regroupement et un pré-traitement, sont dirigés vers des filières adaptées :
- les gros appareils de froid, dirigés vers COREPA Bruyères-sur-Oise
- les gros appareils hors froid, traités chez TRIADE à Gonnesse et BRION SA à Clairoix
- les écrans, traités chez Pathé, à Soissons
- les petits appareils ménagers, traités chez TRIADE à Gonesse

Le SMVO a choisi depuis 2007 l'éco-organisme ÉCOLOGIC, qui a confié la responsabilité de la collecte et de la logistique de ces flux (acheminement auprès des centres de traitement) à la société Veolia Propreté, en partenariat avec ACVO qui aide au démantèlement des Petits Appareils Ménagers sur le site de Nogent-sur-Oise (Veolia Propreté).

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

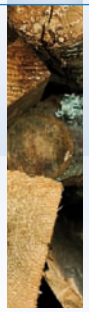

En 2008, les déchetteries VERDI avaient collecté 1 604 tonnes de D3E.
L'année 2009 montre une nette progression de cette collecte avec 1 900 tonnes, soit 4,40 kg par habitant.

La quantité des petits appareils ménagers collectés est plus élevée que la moyenne nationale, preuve que le réseau de déchetteries capte bien ce gisement.

Les partenariats entre les recycleries et le réseau de déchetteries

La Recyclerie du Pays Noyonnais a participé pour près de 55 tonnes à cette collecte, en s'efforçant également de réemployer un maximum de ces produits, avant traitement ou valorisation.

Plusieurs projets de recycleries sont en cours d'élaboration sur le territoire du SMVO. Deux projets devraient aboutir en 2010 : la Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) et celle basée sur le bassin creillois, regroupant plusieurs communautés de communes (Agglomération Creilloise, Vallée Dorée, Pays d'Oise et Halatte, Pierre Sud Oise) travailleront en étroite collaboration avec le réseau de déchetteries VERDI, avec comme principal objectif de favoriser le réemploi d'objets collectés en déchetteries, afin de leur donner une seconde vie.
Ce travail de coopération permet de limiter le traitement et favorise le réemploi et la réparation, principale activité des recycleries.

La mise en place de fonds de concours attribués par le SMVO aux projets de recycleries réalisés sur son territoire rentre dans le cadre de la politique de prévention des déchets menée par le syndicat.

3. Le bois collecté en déchetterie

Le bois est collecté séparément en déchetterie depuis novembre 2007.
Il est ensuite trié pour être séparé en 3 catégories:

- **Classe A : bois non traité de type palette :**
  il est transformé en copeaux et est réutilisé comme matière première, par exemple pour fabriquer des panneaux de particules,
- **Classe B : bois traité de type meubles :**
  il est transformé en copeaux et est utilisé comme combustible de substitution dans des chaudières industrielles,
- **Classe C : bois fortement traité**
  (moins de 10 % du tonnage), qui est stocké.

La quantité collectée en 2009 est de 5 308 tonnes, soit une diminution de 4,40 % par rapport à l'année 2008. Ce tonnage représente 12,25 kg par habitant.

Ce flux est actuellement traité par 3 prestataires :
- ECOBOIS (Noyon)
- VEOLIA PROPRETE (Nogent-sur-Oise)
- SITA / TERRALYS (Ermenonville)

La valeur marchande du bois collecté en déchetterie est en constante progression depuis quelques années. On peut espérer voir le coût de traitement de ce flux sensiblement diminuer, voire faire l'objet de recettes lors du futur renouvellement de ces marchés.
Cette nouvelle filière a permis d'augmenter la valorisation matière et le recyclage des déchets collectés en déchetteries. En effet, auparavant, les déchets de bois étaient intégrés au Tout Venant destiné à la valorisation énergétique ou enfouissable.

4. Les déchets terres et gravats

En 2009, 21 500 tonnes de terres et gravats ont été collectées, soit un ratio de 49,6 kg par habitant. Ce tonnage à évolué de 4,56 % depuis 2008.
Ces terres et gravats ont été acheminés jusque fin 2009 vers plusieurs installations dans le cadre d'un marché obtenu par SITA Normandie Picardie.

Exploitant	Localisation
SNC ANTROPE	Chevincourt
SNC ANTROPE	Saint-Leu d'Esserent
BPE LECIEUX	Saint-Maximin
ISDND SITA	Villeneuve-sur-Verberie
ISDND SITA	Crépy-en-Valois

Ces terres et gravats ont été valorisés soit en réaménagement de site soit en valorisation routière.

À compter du 1er janvier 2010, les terres et gravats seront traités et valorisés sur des sites différents :
- La Compiègnoise des travaux à Rémy pour les déchetteries des secteurs, Centre-Nord et Est
- BPE LECIEUX ou ISDND SITA de Villeneuve-sur-Verberie pour les déchetteries du secteur Sud-Ouest.

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

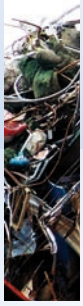

5. Les vieilles ferrailles

3 461 tonnes de vieilles ferrailles ont été collectées en 2009. Ce tonnage a évolué de 19,19 % entre 2008 et 2009, et représente un ratio de 7,98 kg par habitant.
Dans le cadre de convention annuelle, les vieilles ferrailles ont été apportées chez différents repreneurs :
- BRION SA à Clairoix
- HENON Frères à Montataire
- GOUEDARD à Saint-Martin Longueau
- GDE à Le Plessis Belleville (fermeture en avril 2009)
- VEOLIA Propreté à Nogent-sur-Oise.

Avec la collecte séparative des D3E depuis 2007, la part des vieilles ferrailles aurait dû diminuer. Or, on constate que le gisement ne fait que progresser : le réseau de déchetteries VERDI capte donc davantage de gisement depuis 2007, de l'ordre de 2 000 tonnes.

6. Les pneumatiques usagés

Les pneumatiques usagés sont collectés sur les déchetteries du réseau par la société VEOLIA Propreté, collecteur agréé par France Recyclage Pneumatiques (FRP). FRP est l'organisme national avec lequel le SMVO a contractualisé pour la reprise des pneumatiques.
52 tonnes de pneumatiques usagés ont été collectées sur les déchetteries VERDI en 2009.
La filière de collecte et de traitement des pneumatiques usagés fonctionne sur les modalités de la « Responsabilité Élargie des Producteurs(REP) » .

7. Les déchets dangereux des ménages (DDM)

Les DDM sont composés par les déchets dangereux évacués de type peinture, solvants, acides, produits phytosanitaires, huile, ...
Ils ont été collectés spécifiquement par la société TRIADIS jusque fin 2009.
556 tonnes de déchets dangereux ont été collectées en 2009, soit une évolution de 16,75 % par rapport à 2008. Cela représente un ratio de 1,28 kg par habitant, ratio restant faible : 2,3 kg de déchets dangereux restent encore dans la poubelle résiduelle de chaque logement.

Une fois collecté, les DDM sont acheminés vers une plate-forme de regroupement où une vérification du tri est effectuée. Ils sont ensuite dirigés vers des filières de traitement spécifique. Au 1er janvier 2010, les DDM seront collectés et traités par l'entreprise CHIMIREC VALREC - OISE basée à Saint-Just- en-Chaussée.
Un dispositif Responsabilité Élargie du Producteur doit voir le jour pour ce flux. Il aurait déjà dû être mis en place au 1er janvier 2010 mais les discussions sont toujours en cours.

Il faut espérer que ce dispositif soit mis en place à compter du 1er janvier 2010, rétroactivement, ou à compter du 1er janvier 2011 (cf. page 23 « Les futures REP prévues en 2010 »)

8. La collecte de l'amiante lié

L'amiante lié continue d'être collecté lors des « journées sans amiante » ayant lieu les 2 premiers jeudis de chaque mois sur cinq déchetteries du réseau. Les déchetteries concernées sont : Noyon, Compiègne Mercières, Crépy-en-Valois, Creil et Lamorlaye.
En 2009, 70 tonnes d'amiante lié ont été collectées, soit une progression de 39,48 % par rapport à 2008.
Cette collecte est payante pour l'ensemble des utilisateurs, et s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'à l'artisan, ou qu'aux services techniques des communes.

La collecte et le traitement de l'amiante lié ont été réalisés par l'entreprise TRIADIS en 2009, et continueront à l'être par ce prestataire en 2010.

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS
ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

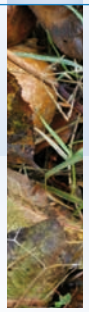

9. La collecte des seringues usagées

948 mini- collecteurs ont été distribués durant l'année 2009 sur les déchetteries VERDI.
Actuellement, nous avons environ 1000 usagers réguliers de ce service sur notre territoire.
La collecte et le traitement étaient réalisés jusque fin 2009 par l'entreprise TRIADIS. Au 1er janvier 2010, cette prestation sera réalisée par l'entreprise CHIMIREC VALRECOISE, dans le cadre du marché de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages.

Un test en pharmacie, sur le secteur de la Communauté de Communes de la Basse Automne est en cours, et rencontre un vif succès. L'extension de ce dispositif avait été envisagée pour 2010 mais la mise en place d'un Éco-organisme a retardé cette mise en place. Ce nouveau dispositif devrait voir le jour courant 2011.

10. Le transport des bennes de déchetteries

Le transport des bennes de déchetteries du réseau VERDI est réalisé depuis juillet 2007 par la société VEOLIA Propreté. En 2009, 20 066 enlèvements de bennes ont été réalisés sur les 21 déchetteries, soit une moyenne de 955 bennes par site par an. Le marché de transport des bennes de déchetteries actuel arrivera à échéance en juin 2010.
Pour 2009, il faut également noter que 570 bennes Tout Venant déstiné à la valorisation énergétique ont été transportées par le train via les quais de transfert.

Répartition par type de déchets :

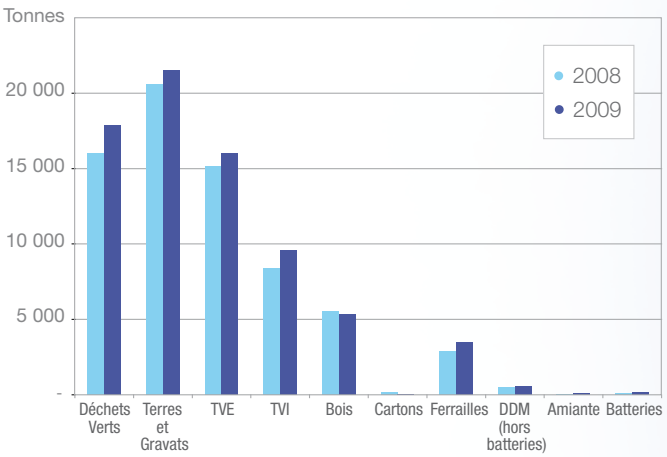

EN 2009, LE SMVO VALORISE À 94 % SES DÉCHETS ET A DÉJÀ ATTEINT LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE 39 % EN VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

B. La valorisation organique des déchets verts en dehors des déchetteries du réseau VERDI = 16,52 %

En complément du flux de déchets végétaux collectés en déchetterie, la valorisation organique sur le territoire du SMVO est réalisée pour les déchets végétaux issus des services techniques des communes du territoire du SMVO, et pour ceux collectés en porte-à-porte par les Communautés de Communes et communes adhérentes.

1. Les déchets verts collectés en porte-à-porte

18 975 tonnes de déchets verts ont été collectées en porte-à-porte en 2009. Ce tonnage est en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2008. Il s'explique en partie par la mise en place de nouvelles collectes en porte-à-porte chez certains de nos adhérents.
Ce tonnage représente un ratio de 43,76 kg en moyenne par habitant.

2. Les déchets verts des services techniques

Le tonnage de déchets végétaux produits en 2009 s'élève à 6 770 tonnes. Il est en diminution de 26 % par rapport à l'année 2008.
Les déchets végétaux produits par les services techniques et collectés en porte-à-porte sont acheminés vers 6 plates-formes de compostage :

Exploitant	Localisation
Agri Compost Dives	Dives
Boran Agri Compost	Boran-sur-Oise
TERRALYS	Ermenonville
SEV	Monchy-Humières
NATURECO	Nogent-sur-Oise
NATURECO	Crépy-en-Valois

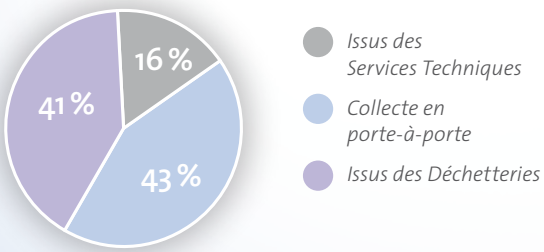

La répartition des déchets végétaux collectée est la suivante :

Répartition des collectes de déchets végétaux	2008	2009	kg/hab.
Issus des Services Techniques	9 236	6 770	15,61
Collecte en porte-à-porte	17 272	18 975	43,76
Issus des Déchetteries	16 016	17 800	41,05
Total	*42 524*	*43 539*	*100,41*

3. Les opérations de promotion du compostage individuel

Dans le cadre du plan de prévention des déchets piloté par le SMVO, plusieurs opérations de promotion du compostage ont été organisées en 2009 sur le territoire du syndicat.
Un partenariat a été mis en place entre le Parc Naturel Régional Oise Pays de France et le SMVO sur les communes appartenant au territoire commun.
Il est difficile d'identifier clairement les quantités de déchets verts détournés de la collecte en porte-à-porte des déchets verts ou des déchetteries du réseau VERDI et la quantité de déchets biodégradables en moins apportée au centre de valorisation énergétique, mais elle est évaluée à environ 100 kg par habitant et par an.

Le SMVO a déjà atteint les objectifs du Grenelle* pour la valorisation matière (recyclage + valorisation organique) à l'échéance 2012 **de plus de 39% en 2009.**

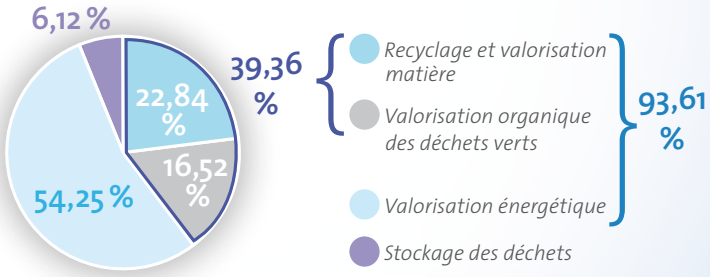

* Objectifs du Grenelle de l'Environnement :
Objectif 2012 = 39 %
Objectif 2015 = 45 %

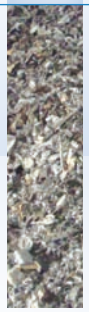

C. La part de valorisation énergétique = 54,25 %

1. Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte

Les tonnages réceptionnés et traités au CVE :

En tonnes	2008	2009
Les tonnages réceptionnés		
OM résiduelles	133 920	131 757
Encombrants de déchetteries	8 407	9 586
(et déclassements)	1 751	1 775
• Total des déchets ménagers	*144 048*	*143 118*
Déchets industriels banals	18 688	22 325
Les tonnages ré-évacués		
Les arrêts d'entretien	-2 896	-4 175
• Total traité	*159 870*	*161 269*

2. Le Tout Venant destiné à la valorisation énergétique

Une partie des déchets encombrants collectés en déchetteries est valorisable énergétiquement.

En 2009, 9 586 tonnes de tout venant ont été collectées sur le réseau de déchetteries VERDI, soit 14 % de plus que pour l'année 2008.
Ce tonnage représente 22,11 kg par habitant pour 2009. 10 % de ce tonnage a été transporté par voie ferroviaire, à titre expérimental, durant l'année 2009. Il représente une partie du TVI* produit sur les déchetteries des secteurs Nord et Est. Fort de cette réussite, ce dispositif de transport par train du TVI* sera renforcé en 2010.

3. Les mâchefers

La valorisation énergétique des ordures ménagères génère de l'énergie, mais aussi des sous-produits solides appelés mâchefers.

** TVI = Tout Venant déstiné à la valorisation énergétique*

Les mâchefers sont évacués par train vers une plate-forme voisine exploitée par MRVO, sur la commune de Saint-Leu d'Esserent. Cette plate-forme est située dans le prolongement du quai de transfert et de la déchetterie de Saint-Leu d'Esserent, permettant ainsi la mutualisation des installations ferroviaires.

Une fois déchargés des wagons, les mâchefers sont stockés pour être « maturés », c'est-à-dire stabilisés. Avant maturation, ces mâchefers subissent une opération de tri, afin d'extraire les métaux ferreux et non ferreux : les métaux issus de ce tri seront ensuite valorisés et vendus par MRVO.
Arrivés à maturité après quelques semaines, les mâchefers sont utilisés par les entreprises de travaux : ils sont valorisés en techniques routières. Enfin, les imbrûlés de mâchefers sont renvoyés vers le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul pour être traités une seconde fois.

Tonnages de mâchefers

En tonnes	2008	2009
Évacuation par route	3 909	3 366
Évacuation par voie ferrée	34 716	34 816
Total	*38 625*	*38 182*
dont :		
Mâchefer déferraillé	35 094	33 774
Ferreux	2 834	3 872
Non ferreux	184	273
Encombrants	513	264

4. Les résidus d'épuration de fumées

Les cendres captées sous les chaudières et dans les électro-filtres, résultant de la valorisation énergétique des ordures ménagères, sont envoyées en centre d'enfouissement de classe I, à Villeparisis.
Par ailleurs, un sous-produit est récupéré contre les parois des manches de filtration. Il s'agit du produit sodique résiduaire, qui est un agglomérat de bicarbonate de sodium et de coke de lignite. Décollé des manches par air comprimé, il est stocké avant d'être adressé à la société RESOLEST, qui le revalorise.
Les cendres captées sont donc enfouies alors que le produit sodique résiduaire est valorisé.

D. Le stockage des déchets = 6,12 %

Les déchets non valorisables des déchetteries

Les déchets non valorisables des déchetteries sont transportés jusqu'à des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

15 995 tonnes ont été collectées sur le réseau de déchetteries, soit 36,90 kg par habitant.

Le tonnage a évolué de 5 % par rapport à l'année 2008.

Le traitement de cette fraction d'encombrants a été confié, jusqu'en fin 2009, à la Société SITA Normandie Picardie.
Les ISDND proposées pour le traitement du TVE* sont :

- ISDND de Crépy-en-Valois
  (fermeture en Juin 2009 pour travaux)
- ISDND de Villeneuve sur Verberie
- ISDND de Saint-Maximin

À compter du 1er Janvier 2010, le SMVO traitera ce flux sur le site de Bailleul-sur-Thérain, exploité par la Société Veolia Propreté, avec un transfert routier permettant une optimisation de transport, sur le site Veolia Propreté de Nogent-sur-Oise. Avec cette offre, le SMVO bénéficie d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) réduite, grâce à la certification du site proposé par la société Veolia Propreté et de la valorisation énergétique des gaz émis par cette installation.

** TVE Tout Venant Enfouissable*

E. Les pistes d'optimisation

Les pistes de réduction de l'enfouissement

Nous étudions également les possibilités d'optimiser les capacités d'accueil des usagers, mais aussi de permettre d'accepter des tonnages plus importants sur nos déchetteries.

Ces réflexions sont actuellement menées dans le cadre de l'étude menée par le bureau d'études POYRY.
Les recherches sont actuellement orientées sur les points suivants :
- accueil de nouveaux flux en déchetteries,
- collecte et traitement des encombrants de nos adhérents sur une ou des plate(s)-forme(s) de regroupement et de tri,
- développement des synergies entre déchetteries / quais de transfert, afin d'optimiser le transport par train.

Étude d'optimisation de la gestion des déchets POYRY

Plus largement, l'étude d'optimisation porte sur tout le territoire du SMVO et sur tous les volets de la gestion des déchets (hors Centre de Valorisation Énergétique). Son objet est bien de proposer une évolution globale et cohérente des services de collecte, de transport et de traitement.
En 2009, le bureau POYRY a mené la première phase de l'étude, en établissant un état des lieux, adhérent par adhérent. Cet état des lieux a permis d'identifier les performances techniques et économiques de chacun et de détecter les potentiels de progrès dans chaque service.
L'année 2010 permettra donc de formuler des propositions d'amélioration, adhérent par adhérent et installation par installation. L'objectif est de conserver l'intégrité du programme VERDI et de rechercher une optimisation globale des coûts, qui bénéficierait aux habitants du SMVO.

Les futures Responsabilités Élargies du Producteur prévues en 2010

Le principe de responsabilité élargie du producteur est mis en avant pour la gestion des produits en fin de vie dans le cadre des directives européennes en matière d'environnement. Il s'agit du principe de producteur payeur.
La responsabilité est souvent partagée entre les fabricants, les metteurs en marché, les distributeurs, les consommateurs et les collectivités.
Ces REP sont gérées par des Éco-organismes. Le SMVO est déjà engagé dans ces REP pour :
- les emballages avec Éco-Emballages
- les papiers imprimés avec Écofolio
- les DEEE avec OCADEEE et Écologic
- les lampes et néons avec RECYLUM
- les pneus avec FRP.

Des évolutions sont attendues ces prochains mois, avec la création de nouvelles REP au niveau national pour d'autres types de déchets :
- les textiles via l'éco-organisme Eco-TLC
- les Déchets Dangereux Spécifiques
- les déchets d'activités de soins
- les bouteilles de gaz
- les piles et accumulateurs
- le mobilier et la literie.

Le développement des REP entraînera la création de flux supplémentaires, et nécessitera des adaptations des sites existants pour les accueillir.

Les pistes d'optimisation envisagées

Les déchetteries du réseau VERDI sont de plus en plus sollicitées. Un nombre d'usagers en progression, des tonnages toujours plus importants, des flux à trier qui se multiplient nécessiteront des adaptations de l'organisation du service déchetterie.
Les services du SMVO mènent actuellement des réflexions sur la sécurisation des déchetteries aussi bien pour les usagers lors du vidage dans les bennes de leurs déchets, que pour les sites afin de diminuer les dégradations et les vols pendant les horaires de fermeture.
Nous étudions également les possibilités d'optimiser les capacités d'accueil des usagers, mais aussi de permettre d'accepter des tonnages plus importants sur nos déchetteries tout en limitant les interventions sur les infrastructures.

3

DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006 :

l'objectif du Grenelle* de l'environnement de réduction de 7 % des déchets Ménagers Assimilés à l'horizon 2012 est déjà quasiment atteint en 2009 sur le territoire du SMVO. C'est en partie le résultat d'une campagne de prévention

A. Diminution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et stagnation du tri depuis 2006

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA[1]) collectés en 2009 ont continué de diminuer. En effet, la collecte des DMA en 2009 représente 161 580 tonnes, contre 165 134 tonnes en 2008. Cette diminution, de l'ordre de 2,15 % par rapport à 2008, représente un tonnage de 3 553 tonnes.
Depuis 2006, cette diminution est d'autant plus marquée : - 6,08 % de tonnes collectées (10 465 tonnes).

1. Diminution du tonnage OMR

	2006	2008	2009	%
	143250	135029	131757[2]	
Évolution par rapport à 2006		-8221	-11350	-6
Évolution 2008-2009			- 3129	-2,15

** Objectif du Grenelle de l'environnement : diminution des DMA de 7 % à l'horizon 2012*

[2] *143 tonnes ont été détournées du Quai de transfert d'Ormoy-Villers vers le CSDU à Villeneuve-sur-Verberie. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 3 129 tonnes en 2009, soit - 2,32 %.*

2. Les tonnages tri + verre collectés, en entrée au centre de tri

	2006	2008	2009	%
Emballages		9 373	9 268	
Journaux / magazines		9 452	9 099	
Verre	28 794	11 280	11 313	
Total Collecte Sélective		30 105	29 680	
Évolution par rapport à 2006		1 311	886	
Évolution 2008-2009			-424	-1,41

Le tonnage de collecte sélective diminue de près de 425 tonnes en 2009, représentant – 1.41 %.

		2008	2009	Évolution 2008 - 2009	%
Emballages	28 794	9 373	9 268	-105	-1,12
Journaux / magazines		9 452	9 099	-353	-3,73
Verre		11 280	11 313	33	0,29
Total Collecte Sélective		*30 105*	*29 680*		

Les tonnages d'emballages et de Journaux - Magazines - Revues collectés diminuent entre 2008-2009. Par contre, le flux « verre » progresse très légèrement.

Ces tendances s'expliquent par plusieurs facteurs :

1. Pour les emballages, les producteurs d'emballages, sous la contrainte d'Éco-Emballages, diminuent depuis 2006 le poids moyen des emballages et incitent à réduire aussi le nombre d'emballages mis sur le marché.
   En conclusion, le tonnage d'emballages collecté diminue, en partie, en 2009.
2. Pour les Journaux - Revues - Magazines, les mesures prises par l'éco-organisme ÉCOFOLIO et les actions « STOP PUB » semblent avoir un impact sur le tonnage collecté.
3. Pour le verre, la pratique de collecte en apport volontaire depuis plus de 30 ans garantit un bon captage. Toutefois, une meilleure performance de collecte pourrait être atteinte avec une amélioration du dispositif de points d'apport volontaire (maillage, propreté, communication sur PAV...)

Cependant, il est important de noter que la baisse reste faible compte tenu des différentes actions mises en œuvre pour inciter à la réduction des déchets. Par ailleurs, parallèlement, comme indiqué page 15 de ce rapport, la qualité du tri s'améliore, et par conséquent même si le flux entrant n'augmente pas, une fois les refus de tri retirés, la part de déchets triés et recyclés augmente.

[1] *Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) + collecte sélective*

B. Présentation du plan de prévention et des actions menées en 2009

1. Présentation des caractérisations et du contenu de la poubelle type SMVO

	2008	2009	
Poids moyen de la poubelle	318,58 kg	304,190 kg	Évolution - 4.8 %

L'année 2009 a vu le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles diminuer sensiblement de 4.8 %, par rapport à l'année précédente.

Cette diminution s'explique principalement par deux facteurs :

1. Une diminution du tonnage global d'OMR collecté en 2009 (baisse de 3 129 tonnes représentant - 2.32%)
2. Une diminution « mécanique » due à l'augmentation de la population entre 2008 et 2009, passant de 423 846 habitants à 433 611 habitants (solde positif de 2.3%)

Cette diminution importante du poids de la poubelle « résiduelle » s'explique également par une prise de conscience de chaque consommateur souhaitant jeter moins et consommer mieux.

Évolution 2006-2009 du contenu de la poubelle des ménages (caractérisations) :

	Catégorie	2006	2009	
Déchets bio-dégradables	Déchets biodégradables (reliefs de repas)	39,01%	36,49%	↘
	Déchets biodégradables (fruits et légumes non emballés & non consommés)			
	Barquettes, boîtes non entamées (éléments solides)			
	Bouteilles pleines (éléments liquides)			
	Déchets verts de jardin			
"Matériaux recyclables"	Verre	24,08%	20,40%	↘
	Cartons plats et Cartons ondulés imprimés			
	Cartons ondulés bruns			
	Bouteilles et flacons plastiques			
	Emb.Liquides.Alimentaires.			
	Acier			
	Aluminium			
	Journaux & Magazines - papiers de bureaux			
Autres déchets	cartons- papiers (gros de magasin)	36,90%	43,11%	↗
	Acier et autres métaux non emballages			
	Textiles & chaussures			
	Déchets non recyclables plastiques			
	Litières animaux domestiques			
	Déchets inertes (non incinérables)			
	Déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures, médicaments, piles, ...)			
	Déchets électriques & électroniques			
	Déchets non recyclables autres & multimatériaux			
	Textiles sanitaires			

En 2006, puis 2009, le SMVO a réalisé des campagnes de caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles, sur l'ensemble de son territoire.
Ces caractérisations permettent d'identifier les marges de manœuvre possibles pour réduire le poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

En 2009, cette campagne s'est déroulée en deux phases : un échantillonnage en été et l'autre en automne / hiver, afin de pouvoir mesurer les éventuelles variations saisonnières.

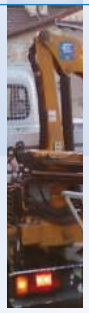

3 DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

Méthodologie

Les échantillons collectés en porte-à-porte avant le passage de la benne de collecte ne sont pas compactés (pas de casse de verre) et sont plus faciles à trier. La collecte est assurée au moyen d'un petit camion de manière aléatoire, à raison d'un contenant collecté toutes les 10 présentations environ pour l'habitat pavillonnaire et d'un sac pour 500 litres présentés pour l'habitat collectif.
Le nombre de caractérisations sur la période de juillet à décembre 2009 est de 26, identique à celui de la campagne 2006, selon la répartition suivante :

	Nbre de caractérisations déchets résiduels
CC Aire Cantilienne	2
CC Basse Automne	1
CC Pays Noyonnais	2
CC La Ruraloise	1
CC Pays de Senlis	2
CCPays des Sources	2
CC Pays du Valois	3
CC Pays Oise et Halatte	2
CC Pierre Sud Oise	1
CC Plaine d'Estrées	2
Agglo Région Compiègne	3
CC Vallée Dorée	2
CA Creilloise	3
La Chapelle en Serval	0
Plailly & Mortefontaine	0
Total caractérisations	*26*

L'objectif de cette étude est de pouvoir quantifier les différentes catégories de déchets présents dans la poubelle résiduelle, et de déceler les pistes d'amélioration à apporter sur le geste de tri ainsi que les actions de prévention.

En effet, on retrouve encore trace dans la poubelle résiduelle, d'emballages, de papiers, de journaux qui devraient être orientés vers un flux de collecte sélective.

	Catégorie	2006	2009
Déchets biodégradables	Déchets biodégradables	39,01%	36,49%
	Déchets biodégradables		
	Barquettes, boîtes non entamées		
	Bouteilles pleines		
	Déchets verts de jardin		
"Matériaux recyclables"	Verre	24,08%	20,40%
	Cartons plats et Cartons ondulés imprimés		
	Cartons ondulés bruns		
	Bouteilles et flacons plastiques		
	Emb.Liquides.Alimentaires.		
	Acier		
	Aluminium		
	Journaux & Magazines - papiers de bureaux		

En 2009, nous observons une diminution de la part des déchets recyclables et biodégradables dans la poubelle résiduelle : conséquence directe de l'amélioration du geste de tri des habitants, de l'action volontaire de composter individuellement ses déchets, d'apporter volontairement ses déchets de jardin sur les déchetteries Verdi ou de détourner ces mêmes déchets vers une collecte spécifique en porte-à-porte.

Quelques efforts de tri sont encore à fournir dans les prochaines années, afin de confirmer cette tendance (baisse de la production d'Omr) et de réduire la nocivité des déchets, particulièrement en développant et améliorant la communication sur les déchets dangereux et nocifs : DEEE, Dangereux Spécifiques en détournant ces déchets vers des filières existantes et adaptées sur les déchetteries du réseau Verdi ...

Les efforts principaux à fournir dans le geste de tri et d'apport en déchetteries sont :

1. Le verre
2. Les cartons / papiers
3. Les textiles et chaussures
4. Les déchets ménagers spéciaux
5. Les DEEE

Ces déchets représentent 19 303 tonnes en 2009 (près de 14.7% de la poubelle résiduelle), soit 44,52 kg par habitant et par an.

Raisonnablement, un objectif de tri de ces déchets fixé à 25% à l'horizon 2014 semble atteignable, dans la mesure où les collectivités et le syndicat continuent et renforcent les actions de sensibilisation au tri. Cet objectif permettrait de détourner, relativement facilement, près de 5 000 tonnes de déchets, faisant diminuer ainsi le poids de la poubelle résiduelle de 3.66%.

3 DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

Quelques leviers d'optimisation

En tonnes		2009	OMR 2009 131 900 tonnes — Détail en tonnes	Population 2009 433 611 hab — Poids en kg à l'habitant	Objectif de captage en kg 2011-2012 25%
Déchets biodégradables		48 135			
"Materiaux recyclables"	Verre	26 909	6 394	14,75	3,69
	Cartons plats et Cartons ondulés imprimés		4 986	11,50	2,87
Autres déchets	Cartons - papiers (gros de magasin)	56 856	1 553	3,58	0,90
	Textiles & chaussures		4 599	10,61	2,65
	Déchets ménagers spéciaux (solvants, peintures, médicaments, piles, ...)		1 008	2,32	0,58
	Déchets électriques & électroniques		763	1,76	0,44
		131 900		*44,52*	*11,13*
					3,66%

Une des premières actions à mener est de continuer à communiquer et d'améliorer les techniques de collecte du verre et des cartons, permettant par ailleurs d'atteindre une meilleure valorisation matière.
Enfin, un autre potentiel d'amélioration est de développer (pour détourner davantage de déchets biodégradables) la promotion d'actions volontaires comme le compostage, la tonte « mulching », le broyage pour utilisation en paillage. Les leviers d'optimisation menés sont toujours accompagnés par des actions de communication, pour la plupart liées au plan de prévention des déchets.

2. Présentation des actions menées sur le territoire

Pour atteindre ses objectifs en matière de prévention, le SMVO organise des animations sur l'ensemble de son territoire avec l'ensemble des partenaires locaux : communautés de communes, associations, recycleries...

a / La sensibilisation du public par des animations

Des animations spécifiques créées par le SMVO

▶ **Mon Noël Éco-citoyen (avec calendrier de l'avent)**

Depuis 2006, le SMVO organise une opération au moment des fêtes de Noël pour sensibiliser le grand public à l'éco-consommation (les « cadeaux éco-citoyens »), mobiliser les adhérents à la prévention des déchets, entrer dans le monde des grandes et moyennes surface (GMS), limiter la production de déchets reçus au Centre de Valorisation Énergétique en cette période d'hyperconsommation.
Le but, chaque année, est d'étendre l'opération à d'autres secteurs et de multiplier les partenariats avec les adhérents du SMVO et les associations locales.

Depuis 2007, le syndicat a choisi de mener un plan de prévention des déchets, soutenu par l'ADEME et le Conseil régional de Picardie. Ce plan est réalisé conjointement avec les services techniques et le service communication.
Avant de mener des actions ou d'accompagner les communautés de communes et les communes dans leurs projets, la cellule « prévention des déchets » détermine des axes d'amélioration en matière de résultats. Ces axes prennent toujours en compte les résultats en matière de caractérisations et les spécificités du territoire concerné. Il semble difficile de mener par exemple, en priorité une action sur le compostage domestique en habitat vertical... Quelle que soit l'animation organisée, les résultats en matière de collecte sélective restent la priorité.
Les gestes de tri sont donc intégrés dans les actions de prévention. Si ce n'est déjà organisé par la Communauté de communes ou la commune, le SMVO se charge de le faire.

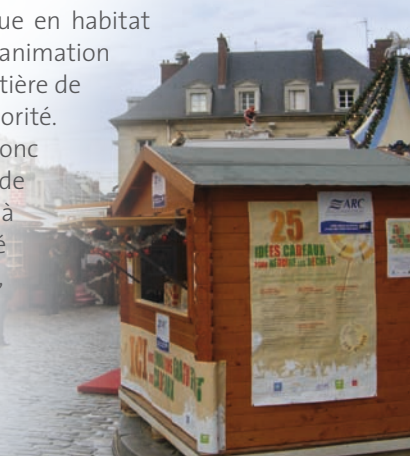

DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

En 2009 :
- un stand sur le marché de Noël de Compiègne,
- un stand dans la galerie marchande d'Auchan de Noyon,
- un stand dans la galerie marchande de Carrefour Compiègne - Venette,
- un partenariat avec l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais,
- un partenariat avec 7 associations,
- l'embauche de vacataires,
- un jeu concours,
- des articles dans les publications des collectivités
- la distribution de flyers proposant des idées de cadeaux
- des animations test dans des écoles
- une sensibilisation en interne du personnel du SMVO.

Les adhérents ne disposent pas toujours de moyens humains suffisants pour cette opération. Pour les aider, le SMVO a trouvé des solutions :
- le partenariat avec des associations,
- le recours à des associations intermédiaires embauchant du personnel en insertion,
- le recours à des vacataires.

En 2009, 7 associations ont participé à cette action :
- Format Nature
- Recyclerie du Pays Noyonnais
- CPAI de Noyon
- Partage travail
- Scouts de France :
- Scouts d'Europe
- Asso Bac Pro Noyon.

La participation du SMVO à des manifestations existantes

Pour sensibiliser le grand public, la cellule « Prévention » a choisi d'être présente sur des manifestations qui existent déjà. Sur son stand, qui est souvent commun avec d'autres partenaires locaux, des animations sont proposées pour permettre au public d'être sensibilisé de manière ludique et non moralisatrice. Cela permet de sensibiliser souvent un public non averti sur le sujet de la prévention et du tri.
Cette présence permet de compléter les actions amenées par les communautés de communes adhérentes au syndicat.

"Calendrier de l'Avent" pour les agents du SMVO

"Creil Respire"

Jours de Fête à Feigneux

DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

▶ La création d'outils pédagogiques et la formation à ces jeux

Pour sensibiliser le grand public et le jeune public de manière ludique, le SMVO a fait le choix de créer des outils pédagogiques et de les dupliquer, étant donné leur succès.
En 2009, la cellule « Prévention » a créé un totem « Face In Hole » sur la thématique de la prévention des déchets ainsi que 2 jeux Picards :

- un sur le recyclage, le traitement, les déchetteries
- un sur les déchets verts : la collecte, déchetteries et compostage

Pour pouvoir répondre à la demande, le SMVO organise des formations à l'utilisation de ces jeux pour les ambassadeurs de tri, les bénévoles, les associations, les élus...
En 2009, une vingtaine de personnes ont ainsi été formées.

▶ Le prêt d'outils pédagogiques aux adhérents, aux associations et autres relais d'informations

Une fois formés, ces volontaires bénévoles ou pas, peuvent disposer des jeux et animations créés par la cellule prévention du SMVO.
Pour connaître les résultats obtenus en matière de sensibilisation par ces volontaires, un formulaire de prêt est à remplir ainsi qu'une fiche « bilan de l'opération ». Ceci permet d'identifier les possibilités d'amélioration. Afin de motiver les participants, le SMVO offre de nombreux lots : mugs SMVO, cahiers de jeux, Ecoquizz...

▶ La réalisation d'une exposition « prévention des déchets »

Une exposition sur la prévention des déchets est en cours de réalisation. Cette exposition pourra être dupliquée et distribuée à l'ensemble des partenaires locaux qui travaillent sur le thème de la prévention des déchets.

b/ L'aide aux projets des adhérents et des partenaires

Le plan de prévention prend en compte le soutien des collectivités, associations, bénévoles, administrations... qui souhaitent faire des actions se rapportant à la prévention des déchets

▶ La participation au film du Pays Noyonnais

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, avec les studios Taïnos, ont souhaité valoriser les actions éco citoyennes menées sur le Noyonnais ainsi que les acteurs moteurs du territoire. Le SMVO a soutenu ce projet et a participé sur les parties « prévention des déchets » du film.

▶ Des formations sur le compostage au Pays Noyonnais

Le SMVO accompagne la Communauté de Communes du Pays Noyonnais dans son projet de promotion du compostage individuel en prenant en charge l'organisation de formations réalisées par l'association Format Nature. Ainsi, une personne relais, par commune, est sensibilisée sur le compostage individuel, ce qui permet de mieux informer la population.

DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

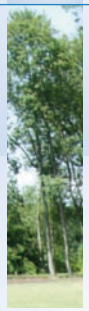

L'aide à la mise en place du tri dans le parc éco-citoyen socio-éducatif de Chédeville

La Communauté de Communes du Liancourtois - Vallée Dorée a inauguré son parc, le parc socio-éducatif de Chedeville, qui a pour volonté d'être éco-citoyen : démonstration de compostage, tri sur le parc, plantes à pousse lente et économes en eau.
Le SMVO a doté le parc de bicollecteurs, avec un système d'affichage, donnant la possibilité aux visiteurs de faire le tri au sein du parc.

Une opération test dans l'habitat collectif à Creil

Le SMVO suit de très près la volonté d'améliorer la collecte sélective en habitat vertical, et participe à tous les comités de pilotage de Creil depuis deux ans. Pour améliorer la collecte sélective dans les immeubles, une action test a été menée en automne 2009 entre la ville de Creil, le bailleur Oise Habitat, la société SITA et le SMVO. Après avoir pesé les déchets d'immeubles témoins, des actions différentes ont été testées sur chacun d'eux : communication sur le tri, sur la prévention des déchets (avec la création d'un nouvel outil : le Mémo « Prévention »), dotation des foyers en sacs de précollecte ou de bacs de tri sous évier.
Grâce à ce test, l'ensemble des acteurs ont pu réaliser qu'il y avait une réelle nécessité de former les gardiens et sociétés de nettoyage, ce qui va être le prochain but dans le suivi de cette opération.

Le suivi du projet de Rénovation Urbaine du quartier du Clos des Roses à Compiègne (opération ANRU) et un test d'animations « prévention » dans les écoles du quartier.

Le SMVO est un des partenaires du projet de Rénovation Urbaine du quartier du Clos des Roses, à Compiègne. Durant toute l'année 2009-2010, des animations test ont été menées dans les écoles du quartier afin de sensibiliser les enfants au tri et à la prévention des déchets. Le service communication a accompagné les ambassadrices du tri de l'ARC et a réalisé des animations spécifiques à la prévention des déchets dans les classes « test » : une animation avec un jeu sur le recyclage, animation avec le jeu de la maison idéale, une animation « Prévention des déchets » et l'opération « Mon Noël Éco-citoyen ». Le but est de pouvoir conseiller d'autres ambassadeurs du tri du territoire sur les actions possibles dans les écoles et de leur fournir des outils clé en main adaptés à ce type d'animation.

Le Clos des Roses

DIMINUTION DE 6 % DE DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS TRAITÉS DEPUIS 2006

▶ Préparation d'une opération avec le District Oise de Football

Le District Oise de Football a sollicité l'aide du SMVO et du SYMOVE, les deux syndicats du département afin de changer les comportements au sein des clubs et de faire évoluer l'image du football. Un plan d'action a été préparé et sera mené dès 2010. Il visera à :

- tester des actions dans 6 clubs « témoins » sur le département : Margny-les-Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Betz, Ressons, Beauvais et Allonne ,
- rendre les manifestations du District, éco-citoyennes : mise en place du tri, réduction des emballages, sensibilisation à l'environnement...

▶ Comité de pilotage le 19 juin avec les partenaires du SMVO et les associations

Le SMVO a réuni ses partenaires, les associations du territoire, les communautés de communes et communes et plus largement tous les acteurs du territoire pouvant être liés à la prévention des déchets. Le but était de présenter le plan à toutes ces entités et de les rendre actrices du plan.

▶ Le soutien en faveur des Recycleries

Plusieurs projets de recycleries sont en cours de réflexion sur le territoire du SMVO. Le syndicat participe à la création de ces nouveaux projets en tant que partenaire. La recyclerie du Pays Noyonnais a pu bénéficier d'un fonds de concours à sa création. Ce même fonds de concours pourra être fait à la création de nouveaux projets.

4 DES OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

À la création du syndicat, l'enjeu était de démontrer aux élus, aux partenaires locaux, au monde associatif... l'intérêt d'un système tel que le Programme VERDI. Parallèlement, depuis 1992, la mise en place de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire et la signature du contrat Éco-Emballages par le SMVO ont demandé un énorme travail de sensibilisation au message du tri. Depuis 2007, avec son plan de prévention des déchets, la communication du SMVO a connu un tournant.

Aujourd'hui, la phase de construction du Programme VERDI tel qu'il a été réfléchi est quasiment terminée, le message du tri continue à être délivré mais d'autres sujets de réflexion se sont rajoutés : comme la prévention des déchets, la mise en place de nouveaux éco organismes pour favoriser encore plus le tri et le recyclage, le Grenelle de l'environnement...

La communication institutionnelle tournée davantage vers les élus, les partenaires locaux et nationaux continue à jouer son rôle de mise en valeur des installations du Programme VERDI.
La communication vers les adhérents du SMVO, services techniques et services communication s'est diversifiée.

Un nouveau message est devenu fédérateur et permet de rassembler tous les adhérents du SMVO sur un axe commun : la prévention des déchets.

Dans cet axe de communication sont intégrés la mise en valeur des installations et le message du tri.

A. Communication Grand Public

1. Une campagne d'information pour les déchetteries « Un horaire unique, c'est plus pratique »

Cette campagne « Un horaire unique, c'est plus pratique ! » a été organisée en fin d'année 2008, tout début d'année 2009, afin de faire connaître ce nouvel horaire aux usagers avant la date de mise en place de ce nouvel horaire (1er janvier 2009).

- Une campagne d'achat d'espace publicitaire dans la Presse locale
- L'envoi d'une affiche de présentation de ces nouveaux horaires à tous nos adhérents, partenaires, et relais d'information
- Un dépliant recto verso, distribué à tous les adhérents du SMVO et aux usagers des déchetteries,
- Une banderole positionnée à la porte de chaque déchetterie

2. Un Verdi Infos spécial Prévention

Chaque année, le SMVO réalise un magazine d'information destiné au grand public qui a pour but de faire connaître les nouveaux services du SMVO.
En 2009, l'édition du VERDI INFOS avait pour thème principal « la prévention des déchets ». Ce magazine présentait tous les gestes de prévention à réaliser chez soi de manière relativement pédagogique et simple.
La distribution de cette édition a été réalisée majoritairement par les services de distribution des intercommunalités adhérentes et conjointement aux publications des communautés communes adhérentes.
L'envoi n'a pu être fait qu'à une seule date identique sur tous les territoires, mais cette formule a évité de retrouver notre publication au milieu des publicités et donc pas distribuée à tous les détenteurs de « stop pub ».

3. Opération « Recyclades 2009 »

Tous les deux ans, Éco-Emballages organise une opération nationale sur le tri des emballages.

« Les Recyclades 2009 : plus d'amis pour le tri ! » se sont déroulées du 1er au 7 avril, dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.
A cette occasion, le SMVO a accompagné ses adhérents (ARC, CCPOH et Vallée Dorée) sur les manifestations qu'ils organisaient.

Parallèlement et de manière exceptionnelle, une semaine de « Portes Ouvertes » et de visites du Centre de Traitement Principal de Villers Saint-Paul a été organisée du 1er au 4 avril.
Lors de ces dernières, plus de 200 visiteurs ont été reçus au Centre de Traitement Principal de Villers Saint-Paul. Ils ont pu participer à des animations organisées sur le tri, la valorisation et la prévention des déchets. Certains bénévoles intéressés ont bénéficié de formations aux jeux pédagogiques du SMVO. Chaque jour, un goûter « écologique » était offert aux visiteurs.

Des ateliers de création et de récupération ont été organisés au sein de la salle VERDI du Centre de Traitement Principal de Villers Saint-Paul.

4. Les visites des installations

Toute l'année (hors week-end et jours fériés), des visites des sites du SMVO sont organisées (scolaires dès le CE1, associations, etc.) sur simple demande auprès du service communication du SMVO. Il faut cependant que les visiteurs soient au minimum 10 et au maximum 38 par groupe. Les visites durent entre une heure et une heure trente.

En 2009, le service communication a encore renforcé l'organisation des visites de ses installations, ce qui a permis à plus de 1770 personnes de les visiter et de comprendre le fonctionnement :

- d'une déchetterie VERDI (les visites ont lieu les lundis),
- du Centre de tri et
- du Centre de Valorisation Energétique (les visites ont lieu les mardis et les jeudis).

5. Le N°Vert

N°Vert 0 800 60 20 02

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Un N° vert est mis à disposition du public qui souhaite avoir des informations particulières sur les services du SMVO.
La gestion du N° VERT a une double mission : soulager les services des collectivités adhérentes au SMVO en répondant aux questions que les habitants du territoire peuvent avoir concernant leurs déchets et permet d'apporter des précisions concernant les consignes de tri des déchets ménagers, les filières de traitement des déchets ordinaires et spéciaux, les horaires d'ouverture de déchetteries, les horaires de collecte.

Chaque semaine, un compte-rendu des appels reçus est envoyé aux services des collectivités adhérentes au SMVO afin qu'ils puissent identifier les questions de leurs habitants.

6. Le site internet

Conçu en 2008, le site internet du SMVO a pour vocation d'informer tous les publics du SMVO. C'est pourquoi, il se décline ne plusieurs parties :

- une partie institutionnelle,
- une partie technique,
- une partie grand public,
- une partie animations tri / prévention

Ces actions ou moyens de communication vers le Grand Public sont complétés par toutes les animations en action sur la prévention des déchets (présenté en pages 27, 28 et 29)

B. Communication vers les Communautés de Communes et les Élus

1. Suivi du contrat Éco-Emballages avec les communautés de communes et communes adhérentes

Les postes d'ambassadeurs de tri, les actions de sensibilisation (animation en milieu scolaire ou lors de manifestations publiques) et les supports de communication (guide du tri, calendrier de collecte) peuvent être soutenus financièrement par Éco-Emballages dans le cadre du Contrat Programme de Durée, signé en 1998. Ce soutien intervient sur 50% des dépenses justifiables par factures et concernant des actions ou des outils de communication portant sur le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers. Sur tous ces documents, le logo Éco-Emballages doit figurer. C'est le service communication du SMVO qui centralise les soutiens à la communication pour l'ensemble de ses adhérents.

2. Inauguration de la déchetterie de Morienval

21e déchetterie du réseau VERDI, qui est également la 4e déchetterie située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, a été inaugurée le 4 juin 2009.
Cet événement a, entre autres, été l'occasion de revenir sur les différents supports d'animation que le service communication propose aux collectivités adhérentes au SMVO, aux écoles du territoire et à toutes les associations qui le souhaitent.

De gauche à droite : Hubert BRIATTE, Maire de Morienval, Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois, Philippe MARINI, Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois et Maire de Crépy-en-Valois et Gérard DEGUISE, Vice Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, Président du Groupe de Travail Communication.

Morienval

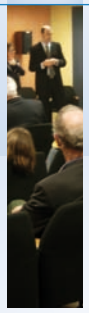

3. Organisation de visites de sites pour les nouveaux élus du SMVO

En 2009, 52 élus sont venus visiter les installations du Centre de Traitement Principal (contre 119 en 2008). Il parait essentiel que les élus du territoire du SMVO, et leurs équipes, connaissent les installations VERDI pour mieux expliquer leur intérêt à leurs habitants.

4. Suivi de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Oise par le groupe de travail « Prévention des déchets »

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés a fait l'objet de nombreuses réunions de travail. Le SMVO a pu communiquer sur les différentes actions de communication menées dans le cadre de la prévention des déchets et du plan qu'il suit avec l'ADEME et le Conseil régional de Picardie depuis 2007.

C. Communication interne

Depuis 2006, chaque année l'ensemble du SMVO se retrouve à l'occasion des vœux

1. Organisation des vœux du personnel

Pour fêter la nouvelle année, le Président, Monsieur Philippe MARINI, les élus membres du bureau et l'ensemble du personnel du SMVO se sont retrouvés autour d'un repas convivial et gastronomique à l'Hostellerie du Royal-Lieu, à Compiègne, le lundi 2 février 2009.

2. Création du journal interne imprimé en interne sur papier recyclé

Son nom :
SMVO Mag
1re date de parution :
juillet 2009
Périodicité :
tous les deux mois
Présentation :
format A4 en couleur
Mode de diffusion :
avec la feuille de paye
Un comité de rédaction :
Catherine Fournier, Morgane Le Chaton, Abou-Bakari Coulibaly, Béatrice Aubry, Betty Osmont, Marlène Cunat, Franck Simper, Sylvain Vitu, Laurent Stome, Nicolas Aveline, Charlotte Guérin-Guillaud, Benjamin Lefevre, Carole Lafage-Pommeret, Karine Jolly, Frédérique Lambert, Nathalie Duval, Philippe Palomar.

3. Le livret d'accueil

Tout nouvel arrivant doit être guidé pour découvrir dans les meilleures conditions possibles son nouvel environnement de travail et mieux appréhender les situations que tout agent rencontre au cours de sa carrière professionnelle au sein du SMVO.

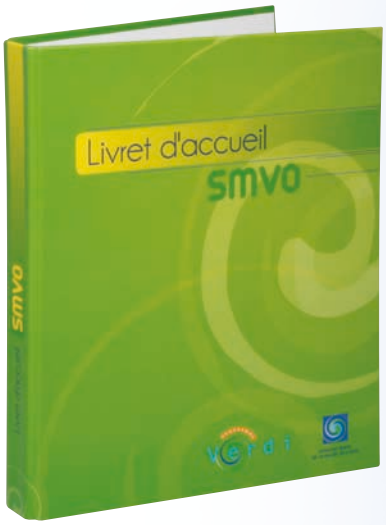

La conception du livret d'accueil est le résultat d'un travail de collaboration entre les différents services concernés : le service Ressources Humaines, le service technique et le service communication. Une formation a été suivie par l'ensemble des membres du comité de rédaction, créé afin de construire ensemble ce document de communication interne. C'est le service communication qui a centralisé les informations et géré la mise en page et la construction de cet outil.

5 DES COÛTS EN DIMINUTION, ÉVOLUTION DES COÛTS DE 2008 À 2009

Chaque année, lors du vote du budget de l'année, le montant de la contribution des adhérents est discuté lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et voté au comité syndical. Il s'agit d'un montant prévisionnel qui se base sur les prévisions de tonnages, à traiter et à transporter, données par chacun des adhérents.

Pour 2009, le DOB a eu lieu le 17 décembre 2008 et le vote du budget le 5 février 2009.
La contribution des adhérents au budget du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise est établie selon une double tarification :

- à l'habitant pour l'accès aux déchetteries et traitement des déchets verts,
- à la tonne pour le transport et le traitement des déchets ménagers et le tri.

Les tarifs sont calculés de manière prévisionnelle avant le début de l'exercice et basés, pour les déchets ménagers et le tri, sur des prévisions de tonnages.

1. Maîtrise de la contribution globale des adhérents

Entre 2008 et 2009, la contribution globale des adhérents a diminué d'une moyenne de 48,11 € HT par habitant en 2008 à 45,55 € HT en 2009, soit une baisse de près de 6%.
En effet, l'augmentation du coût unitaire de transport et de traitement des déchets ménagers (74,07 € / tonne en 2008 contre 81,86 € / tonne en 2009), a été compensée par une diminution du coût d'accès aux déchetteries (24,51 € par habitant en 2008 contre 21,66 € par habitant en 2009).
Cette diminution des contributions a été rendue possible grâce au report du résultat excédentaire de l'année antérieure qui a, en outre, permis d'absorber la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) nouvellement instaurée par la loi de Finances 2009 sur les installations d'incinération, taxe qui existait déjà pour les installations de stockage.

2. Pas de coût supplémentaire imputé pour la collecte sélective

Pour la 3e année consécutive, le Syndicat n'a pas demandé de participation aux collectivités pour le transport et le traitement des déchets issus de la collecte sélective. Ceci est le bénéfice de bons résultats en matière de collecte sélective. Pour maintenir ce principe, les adhérents du SMVO doivent maintenir un niveau de performance au moins équivalent à celui de 2009.

3. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes la plus faible de France

Afin de rendre la TGAP incitative, la loi de Finances a prévu des réductions de taxes pour les installations respectant certains critères.

Pour les centres de valorisation énergétique, ces critères sont au nombre de trois :

- la Certification environnementale (EMAS ou ISO 14001)
- la Haute Performance Énergétique
- des valeurs d'émission de Nox inférieures à 80 mg/Nm3

Les installations qui conjuguent deux de ces critères bénéficient du tarif le plus bas de la TGAP, soit 2 € la tonne en 2009.
Le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul, certifié ISO 14001 d'une part, et à haute performance énergétique d'autre part, entre dans ce cas de figure. Il a donc pu bénéficier du tarif le plus bas en 2009, soit 2 € la tonne, contre des tarifs pouvant atteindre 7 € la tonne pour des installations d'incinération ou 15 € la tonne pour des installations de stockage.
A ceci s'ajoute le dégrèvement lié au transport alternatif à la route (acheminement des déchets par voie ferroviaire ou fluviale), qui s'est élevé à 0,50 € la tonne en 2009.
La TGAP applicable aux déchets ménagers du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise s'est donc élevée en moyenne à 1,68 € HT la tonne en 2009, pour 65 % des tonnages qui ont été transportés par le train.

Le SMVO bénéficie ainsi de la Taxe générale sur les Activités Polluantes la plus basse en 2009.

Cette taxe devrait passer à 3 € HT la tonne en 2015 pour le centre de valorisation énergétique de Villers Saint-Paul, niveau qui restera modéré par rapport à d'autres qui pourraient voir cette taxe atteindre 14 € HT la tonne en 2015.

LES RESSOURCES HUMAINES

1. Présentation de l'organigramme au 1er janvier 2010

Gilles CHOQUER

Carole KOSTRZEWA GASMI
Assistante de direction

Services techniques

Nicolas AVELINE
Directeur général adjoint services techniques
Assistante : **Stéphanie BOURÉ**

Charlotte GUÉRIN GUILLAUD
Suivi du CTP - Stratégie & Développement

Karine JOLLY
Construction - Maintenance des installations

Benjamin LEFEVRE
Responsable d'exploitation

Laurent STOME
Suivi des flux entrants et du transfert ferroviaire

Stépanie BOURÉ
Assistante - Secrétariat technique - Accueil

EN COURS DE RECRUTEMENT
Coordonnateur de maintenace polyvalent

Sophie CÉOLIN ARIS
Assistante d'exploitation - Contrôle facturation tableaux de bord

Edwige LUSSIGNY
Plannings déchetteries - Contrôle des tonnages quais et CTP

Thierry COLINET
Didier GERMAIN
Wilfrid DEKERPEL
Coordonnateurs de déchetteries

William BLAHAT
Agent polyvalent Maintenance Logistique

Directeur général des services

Service ressources & moyens

Frédérique LAMBERT
Directrice générale adjointe ressources et moyens
Assistante : **Laurence GOSSON**

Nathalie DUVAL
Adjointe finances

Annie SAINT-OMER
Budget

Béatrice AUBRY
Ressources humaines

Damien BOUILLON
Délégué Informatique et Téléphonie

Laurence GOSSON
Secrétariat - Marchés publics - Accueil

Fatiha NAJIMI
Comptabilité

Philippe PALOMAR
ACMO - Sécurité - Hygiène - Logistique

Service communication

Catherine FOURNIER
Responsable de la communication

Morgane LE CHATON
Adjointe au responsable de la communication
Déléguée qualité

Abou Bakari COULIBALY
Chargé des animations de communication

Carole LAFAGE POMMERET
Prévention des déchets - Chargée de mission

Marlène CUNAT
Prévention des déchets - Chargée de mission

Affectation des agents d'exploitation au 1er janvier 2010

Zone Nord
Thierry Colinet, coordonnateur

Zone Ouest
Didier Germain, coordonnateur

Zone Est
Wilfrid Dekerpel, coordonnateur

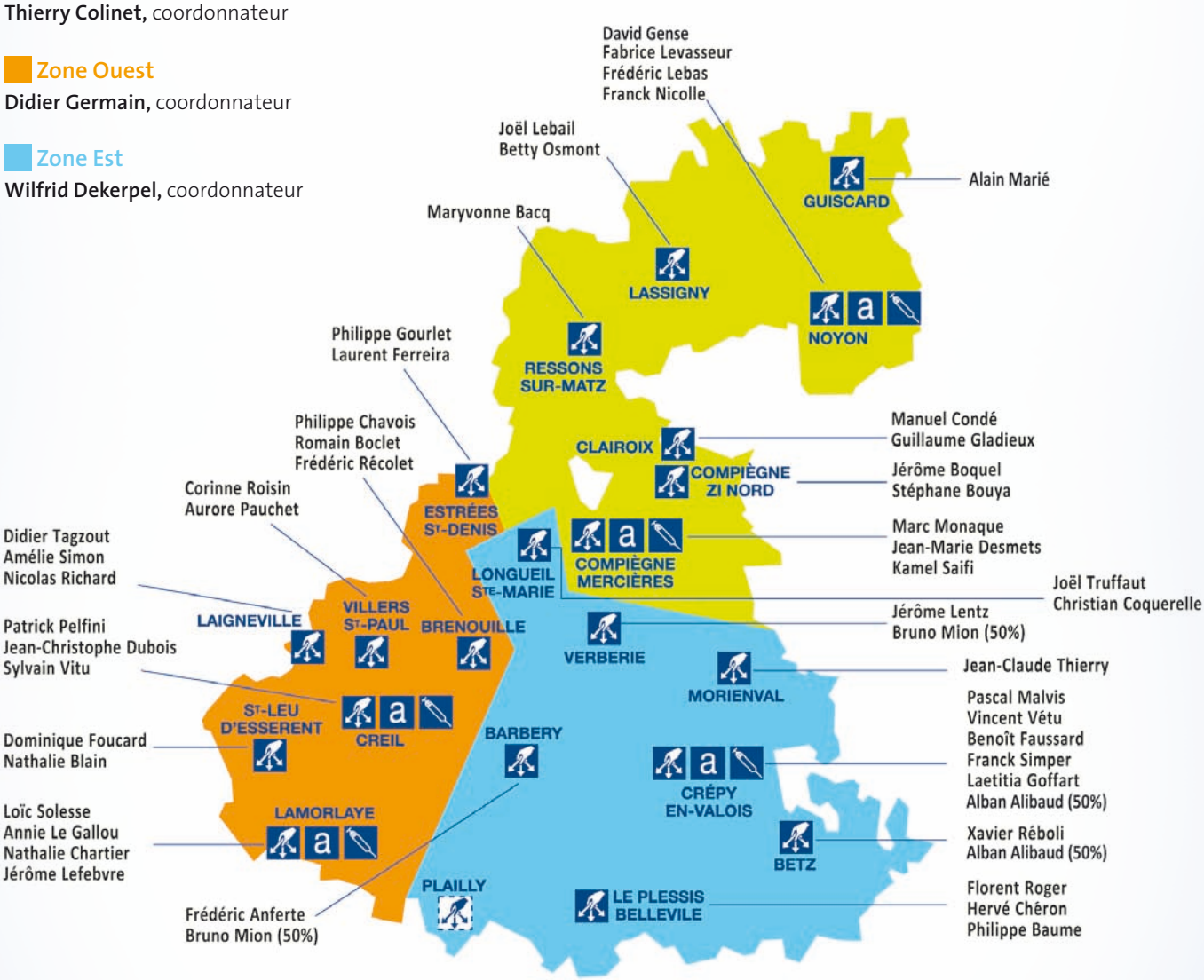

Déchetteries

Service Amiante lié (un jeudi par mois sous conditions)

Service seringues usagées

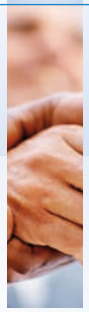

2. Embauches réalisées durant l'année 2009

En septembre 2009, **Nolwenn Touboulic,** directrice adjointe du SMVO depuis sa création a quitté le SMVO pour rejoindre les services de l'ADEME à Angers.

Embauches réalisées en 2009

NOM	Fonction	Statut	Date d'arrivée
Charlotte GUÉRIN GUILLAUD	Chargée de mission	Non Titulaire	11/05/09
Gilles CHOQUER	DGS	Non Titulaire	1/09/09
Damien BOUILLON	Délégué à l'Informatique	Non Titulaire	11/11/09
Fabrice LEVASSEUR	Agent d'exploitation	Stagiaire	28/10/09
Hervé CHÉRON	Agent d'exploitation	Stagiaire	9/12/09

En mai, Charlotte GUÉRIN-GUILLAUD a été recrutée en tant que responsable du suivi du Centre de Traitement Principal de Villers Saint-Paul.

En novembre, Damien BOUILLON a été embauché en tant que Délegué à l'Informatique et à la Téléphonie (il avait déjà rejoint le SMVO au mois de mai 2009 dans le cadre d'un renfort temporaire).

En octobre, deux nouveaux agents de déchetteries ont été recrutés en prévision de la reprise en régie au 1er janvier 2010 de 5 déchetteries gérées auparavant par Veolia Propreté.

3. Évolutions du nombre de personnes embauchées prévues au 1er janvier 2010

9 agents de déchetteries ont été embauchés afin de reprendre l'exploitation en régie des déchetteries gérées auparavant par Veolia Propreté à compter du 1er janvier 2010

au 1er janvier 2010
9 agents d'exploitation pour la régie de 5 nouvelles déchetteries
4 dans le cadre d'un transfert
5 agents recrutés

1 agent de maitrise chargé des plannings et tonnages / le poste a finalement été pourvu au 15 février 2010

1 agent de maitrise chargé de la maintenance

au 1er février 2010
1 chargé d'animation au service communication

4. Création d'un Comité Technique Paritaire (CTP)

Un Comité Technique Paritaire doit être mis en place dans toute collectivité employant au moins 50 agents permanents. Il est constitué à parité de représentants de la collectivité et de représentants du personnel.

Les attributions :

Le CTP est obligatoirement consulté sur les questions touchant à l'organisation de la structure (conditions générales de fonctionnement des services, programmes de modernisation des méthodes de travail, délégations de service public, plan de formation, etc.).
Le CTP est par ailleurs tenu informé sur d'autres questions : comme le bilan social, les contrats aidés, l'emploi des travailleurs handicapés...
En l'absence d'un CHS (Comité Hygiène Sécurité), le CTP est informé au moins une fois par an des questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : bilan des accidents de travail, document unique, aménagement des postes de travail, etc. L'agent chargé de la mise en œuvre des questions d'hygiène et de sécurité (ACMO) est obligatoirement convié à la séance.

Le CTP n'est pas compétent pour les questions relatives aux situations individuelles des agents qui sont du ressort de la Commission Administrative Paritaire (CAP). Le SMVO est affilié à la CAP du Centre de Gestion de l'Oise.

Les membres représentants

Le SMVO a mis en place son propre Comité Technique Paritaire, par des élections ayant eu lieu le 11 décembre 2008.
Ses membres sont au nombre de 10 :
- 5 membres représentants du collège employeur et
- 5 membres élus du collège du personnel (autant de suppléants dans chaque collège).

Gérard DEGUISE préside le Comité Technique Paritaire, sur délégation de Philippe MARINI.
Le Président du CTP a coutume de convoquer des « experts » pour assister le CTP dans l'examen de certaines questions (Directeur Général des Services, Directrice des Ressources et des Moyens, Directeur des Services Techniques...)

Collège PERSONNEL			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nathalie CHARTIER	Agent d'exploitation déchetterie	Annie SAINT-OMER	Budget
Joël TRUFFAUT	Agent d'exploitation déchetterie	Frédéric LEBAS	Agent d'exploitation déchetterie
Wilfrid DE KERPEL	Coordonnateur de secteur EST	Carole KOSTRZEWA GASMI	Secrétariat de direction
Vincent VETU	Agent d'exploitation déchetterie	Catherine FOURNIER	Responsable de la communication
Nathalie DUVAL	Adjointe Finances		
Collège EMPLOYEUR			
Philippe MARINI	Agglomération de la Région de Compiègne	Gérard DEGUISE	Communauté de Communes du Pays Noyonnais
Christian GRIMBERT	Communauté de Communes de l'Agglomération Créilloise	Serge CARON	Communauté de Communes de la Ruraloise
Robert LAHAYE	Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Hubert BRIATTE	Communauté de Communes du Pays de Valois
Corry NEAU	Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne	René MAHET	Communauté de Communes du Pays de Source
Bernard HELLAL	Agglomération de la Région de Compiègne	Michel ÉPINAY	Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

Les réunions

Le CTP s'est réuni à 4 reprises en 2009 :

- **le 29 janvier :** au cours de cette séance « d'installation », le CTP a approuvé son règlement intérieur, le régime des autorisations d'absence et la nouvelle organisation du travail en déchetteries

- **le 12 juin :** le CTP a débattu des nouveaux horaires de travail en déchetteries, a pris connaissance du plan de formation 2010, des questions d'hygiène et de sécurité et a installé un nouveau membre du collège du personnel

- **le 1er octobre :** le CTP a été tenu informé du plan de continuité de l'activité en cas de pandémie grippale

- **enfin le 26 novembre :** le CTP a donné son avis sur le nouvel organigramme des services du SMVO, la reprise en régie au 1er janvier 2010 des 5 dernières déchetteries du réseau, la prise à bail de bureaux supplémentaires rue de l'Anthémis.

SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE

3, rue de l'Anthémis - BP 30316
60203 Compiègne Cedex
Tél. 03 44 38 29 00 - Fax 03 44 38 29 01
e-mail : smvo@smvo.fr
www.smvo.fr

Dedisson 349 792 754 RCS Compiègne - Imprimé sur papier 60 % fibres recyclées, 40 % FSC.